



Institut d'assurance



Programme 2011 - 2012

**PAA**

**Une bonne formation** assure votre avenir.<sup>MD</sup>

# Introduction : le programme de PAA

## Professionnel d'assurance agréé Une bonne formation assure votre avenir

Au nom du Conseil des gouverneurs de l'Institut d'assurance du Canada, je voudrais souhaiter la bienvenue, tant aux nouveaux étudiants, qu'à ceux qui ont déjà entrepris leurs études, au programme de PAA.

À la fin de ce programme d'études, vous aurez réussi à respecter une norme nationale rigoureuse et aurez acquis les compétences nécessaires pour faire usage du titre professionnel descriptif de **Professionnel d'assurance agréé (PAA)**. Reconnu d'un bout à l'autre du Canada et ailleurs dans le monde, le titre de PAA constitue la norme par excellence du professionnalisme en assurance. De plus, les diplômés PAA nous ont indiqué que leur titre les aide à progresser dans leur carrière et à accroître leur revenu.

Les cours professionnels appliqués sont au cœur du programme de PAA. Ils sont harmonisés avec les connaissances et les compétences pratiques dont ont besoin les courtiers et agents, les rédacteurs production et les experts en sinistres dans le cadre de leur travail; ils sont d'une grande valeur, puisqu'ils aident les étudiants à établir un lien entre leur formation et leur emploi. Par conséquent, lorsque vous aurez terminé ce programme d'études, vous serez non seulement mieux outillés sur le plan technique, mais aussi plus compétents sur le plan pratique, dans votre domaine d'activité.

Des guides de référence de l'étudiant ainsi qu'un accès à un service de consultation en ligne viennent compléter les cours professionnels appliqués et les cours obligatoires. En outre, vous disposez de diverses possibilités de suivre des cours magistraux ou une formation à distance, toutes accessibles par l'entremise d'une plateforme d'apprentissage interactive via Internet. Cette gamme d'outils et de possibilités d'apprentissage dynamique vous aidera à acquérir de nouvelles connaissances, développer un bon esprit critique et réussir les examens au palier national.

Nous vous disons donc bienvenue à bord, en ce début de votre cheminement vers le professionnalisme. Le titre de PAA que vous acquerrez au bout de votre route vous en donnera nettement pour votre argent.

Je vous souhaite bonne chance et vous offre mes meilleurs vœux de réussite dans votre perfectionnement professionnel.



Peter G. Hohman, MBA, FCIP, ICD.D  
*Professionnel d'assurance agréé*  
Président et chef de la direction

Ted Hellyer, FCIP, CRM  
*Professionnel d'assurance agréé*  
Vice-président, programmes

Neil Toffick, MEd, BA, CIP  
*Professionnel d'assurance agréé*  
Registraire et directeur principal des examens



**Institut d'assurance**

18, rue King Est, 6<sup>e</sup> étage  
Toronto ON M5C 1C4  
Téléphone : 416 362-8586 ou 1 866 362-8585  
Télécopieur : 416 362-1126  
Site Web : [www.institutdassurance.ca](http://www.institutdassurance.ca)  
Courriel : [IICmail@insuranceinstitute.ca](mailto:IICmail@insuranceinstitute.ca)

# Le programme de PAA

## Cours obligatoires 5 cours exigés

- C11 Principes et pratique de l'assurance  
(doit être l'un des quatre premiers cours suivis)
- C12 L'assurance des biens
- C13 L'assurance de la responsabilité civile,  
1<sup>re</sup> partie
- C14 L'assurance automobile, 1<sup>re</sup> partie
- C16 L'industrie des assurances  
(doit être l'un des trois derniers cours suivis)

## Assurance maritime

Les cours suivants sont destinés au spécialiste en assurance maritime et devront remplacer les cours professionnels appliqués :

- C53 \* Principes of Marine Insurance
- C54 \* Marine Underwriting
- C55 \* Marine Claims

\* Ces cours sont offerts en anglais seulement.

## Cours professionnels appliqués 3 cours exigés

### Volet professionnel Sinistres

- C110 Les rudiments de l'expertise des sinistres
- C111 L'expertise des sinistres : notions avancées
- C112 Les sinistres : aspects pratiques de la gestion

### Volet professionnel Appréciation du risque

- C120 Les rudiments de l'appréciation du risque
- C121 L'appréciation du risque : notions avancées
- C122 L'appréciation du risque : aspects pratiques de la gestion

### Volet professionnel Courtier et agent

- C130 Le courtier et l'agent d'assurance : compétences élémentaires
- C131 Le courtier et l'agent d'assurance : compétences avancées
- C132 Le courtier et l'agent d'assurance : aspects pratiques de la gestion

## Cours au choix 2 cours exigés

- C31\* Property Damage Appraisal
- C32 Les dommages corporels
- C35 L'assurance contre les délits
- C36 Construction des bâtiments, protection incendie et risques courants
- C37 Risques industriels
- C38 Prévention des sinistres accidents et risques divers
- C39 La fraude : sensibilisation et prévention
- C40 L'assurance des pertes d'exploitation
- C43 Les assurances des risques spécialisés
- C45 Les cautionnements
- C47 La réassurance
- C48 L'assurance automobile, 2<sup>e</sup> partie
- C49 L'assurance de la responsabilité civile, 2<sup>e</sup> partie
- C53\* Principes of Marine Insurance
- C54\* Marine Underwriting
- C55\* Marine Claims
- C66 Rudiments des services financiers, 1<sup>re</sup> partie
- C72 Introduction à la gestion des risques et aux assurances des entreprises
- C110 Les rudiments de l'expertise des sinistres
- C111 L'expertise des sinistres : notions avancées
- C112 Les sinistres : aspects pratiques de la gestion
- C120 Les rudiments de l'appréciation du risque
- C121 L'appréciation du risque : notions avancées
- C122 L'appréciation du risque : aspects pratiques de la gestion
- C130 Le courtier et l'agent d'assurance : compétences élémentaires
- C131 Le courtier et l'agent d'assurance : compétences avancées
- C132 Le courtier et l'agent d'assurance : aspects pratiques de la gestion

# Table des matières

Message du président .....	i	Formation à distance	
Tableau du programme de PAA .....	ii	Périodes d'inscription et dates limites .....	29
Introduction: le programme de PAA		Exercices .....	29
Exigences pour l'obtention du titre de PAA .....	2	Notes finales .....	29
Le prog. d'Intr. aux assurances I.A.R.D. ....	2	Prolongation d'études .....	30
Pour devenir Professionnel d'assurance agréé (PAA) .....	2	Transfert de cours de la formation à distance ou de la prolongation d'études aux cours magistraux .....	30
Les cours .....	3	Étudiants de l'extérieur du Canada .....	30
Les cours obligatoires .....	3	Consultation en ligne .....	30
Les cours professionnels appliqués .....	3	Règlements et renseignements sur les examens	
Les cours au choix .....	3	Règlements et horaire des examens .....	31
Les guides de référence de l'étudiant .....	3	Au centre d'examens .....	31
Les examens couronnant les cours .....	3	Étudiants souffrant d'une incapacité .....	32
Cours obligatoires .....	4	Changement de centre d'examens .....	32
Cours professionnels appliqués .....	6	Abandons et transferts .....	32
Le volet Sinistres pour les professionnels .....	8	Absence aux examens et demandes de report d'examen .....	32
Le volet Appréciation du risque pour les professionnels .....	10	Résultats des examens .....	32
Le volet Courtier et agent pour les professionnels .....	12	Diplômes de PAA Grande distinction .....	33
Spécialisation assurance maritime .....	14	Notation des examens .....	33
Cours au choix .....	16	Reprises d'examens .....	33
Votre carrière... Votre formation... Votre choix ...	17	Appels .....	34
Description des cours .....	18	Annulation d'examens .....	34
Liste des frais applicables		Responsabilité de l'Institut .....	35
Programme de PAA, examens, manuels .....	18A	Modalités de remboursement .....	35
Aide-mémoire de l'étudiant		Centres d'examens .....	35
Dates à retenir .....	18B	Spécimens d'examens .....	35
Cours magistraux		Horaire des examens .....	35
Inscription .....	27	Renseignements sur le programme	
Dates limites d'inscription aux examens .....	27	Crédits et exemptions .....	36
Transfert de la formation à distance aux cours magistraux .....	27	Paiement des frais .....	36
Travail du trimestre et notes finales .....	28	Dictionary of Insurance .....	36
Abandon et remboursements .....	28	Relevé de notes .....	36
		Prix .....	37
		Société des PAA	
		Valeurs fondamentales, avantages .....	38
		Liste des instituts régionaux .....	39

# Introduction : le programme de PAA

## Le programme de PAA compte 10 cours :

- Cinq cours obligatoires
- Trois cours professionnels appliqués (ou trois cours de la spécialisation Assurance maritime)
- Deux cours au choix

Reportez-vous au tableau du programme de PAA, à la page *ii*, pour la liste des choix de cours. Assurez-vous de vérifier la description détaillée des cours afin de déterminer s'il est recommandé de suivre au préalable d'autres cours. Vous éviterez ainsi de choisir des cours plus poussés avant même d'avoir acquis les connaissances fondamentales.

Les deux modes d'enseignement qui s'offrent à vous sont la formation à distance et les cours magistraux. Tous les cours énumérés dans la présente brochure sont offerts par le biais de la formation à distance; par contre, la disponibilité des cours magistraux varie. Consultez votre institut régional ou section pour savoir quels cours sont offerts dans votre région (vous trouverez la liste des numéros à composer pour obtenir ces renseignements au verso de la page couverture de la présente brochure).

Un service de consultation en ligne et des documents de référence sont ou seront offerts pour certains cours, ce qui donne un outil d'apprentissage interactif aux étudiants qui suivent soit des cours magistraux, soit une formation à distance.

Les examens au palier national se tiennent trois fois l'an, en avril, juillet et décembre. Il se peut que vous souhaitiez combiner les deux modes d'enseignement afin de pouvoir suivre tous les cours que vous avez choisis; toutefois, assurez-vous de ne pas vous inscrire à plus d'un cours dont la date et l'heure des examens sont les mêmes. Reportez-vous à la section de la brochure portant sur les examens pour connaître les règlements concernant les examens et obtenir des renseignements sur l'accessibilité aux résultats d'examens.

## Le programme d'Introduction aux assurances I.A.R.D. : un autre programme qui s'offre à vous

Si vous n'êtes pas convaincu qu'un programme comptant 10 cours et menant à un titre professionnel vous convienne, ou si vous avez tout simplement besoin d'acquérir des connaissances fondamentales sur l'industrie des assurances, par le biais d'un programme général, il se peut que le programme d'Introduction aux assurances I.A.R.D. constitue pour vous une meilleure solution. Les étudiants qui réussissent les deux parties du programme d'Introduction aux assurances I.A.R.D. sont exemptés du cours C11 : Principes et pratique de l'assurance, dans le cadre du programme de PAA. Les notes obtenues dans le cadre du programme d'Introduction aux assurances I.A.R.D. ne peuvent pas être transférées au programme de PAA. Pour obtenir de plus amples renseignements, reportez-vous à la brochure décrivant le programme d'Introduction aux assurances I.A.R.D., que vous pouvez obtenir des instituts régionaux, de l'Institut d'assurance du Canada ou de notre site Web, à l'adresse [www.institutdassurance.ca](http://www.institutdassurance.ca).

## Pour devenir Professionnel d'assurance agréé (PAA)

Alors, comment procède-t-on exactement pour devenir un Professionnel d'assurance agréé? Bien que le programme de PAA constitue à lui seul un défi, les étapes nécessaires pour mériter le titre prédominant de l'industrie des assurances sont simples :

1. Vous devez devenir, et demeurer membre de l'institut d'assurance de votre région. (Voir au tout début de la présente brochure.) Vous pouvez demander votre adhésion lorsque vous vous inscrivez à votre premier cours, ou vous pouvez remplir votre formulaire d'adhésion en ligne, au [www.institutdassurance.ca](http://www.institutdassurance.ca).
2. Atteignez les exigences du programme de PAA en matière de formation en réussissant 10 cours, conformément aux modalités décrites dans la présente brochure.
3. Conformez-vous à l'exigence en matière d'expérience, qui est d'avoir travaillé au moins un an, à temps plein, dans l'industrie de l'assurance de dommages, de l'assurance sur la vie ou d'une industrie liée aux services financiers. Si vous n'êtes pas certain de posséder l'expérience voulue, vous pouvez demander des éclaircissements en envoyant une description détaillée de votre expérience de travail au registraire avant de vous inscrire au programme.
4. Lorsque vous aurez accompli les étapes 1, 2 et 3, et à condition que vous n'ayez pas dérogé au Code de déontologie de l'Institut, votre nom sera soumis afin que le titre de Professionnel d'assurance agréé vous soit octroyé, en mai ou en octobre.
5. L'institut de votre région sera avisé de votre réussite et vous fera part du moment et de l'endroit du gala des lauréats, au cours duquel on vous remettra votre diplôme. On remet également les prix aux gagnants lors de ces galas.
6. Lorsque le titre de Professionnel d'assurance agréé vous est octroyé, vous devenez automatiquement membre du groupe des diplômés de l'Institut, la Société des PAA. Votre adhésion à la Société est sans frais jusqu'à ce que vous renouveliez votre adhésion à l'Institut, au mois de mai suivant.

Vous aurez le droit de faire usage du titre professionnel de PAA tant que vous demeurerez membre en règle de l'institut de votre région et de la Société des PAA. Reportez-vous à la page 38 de la présente brochure pour avoir un aperçu des avantages nombreux et fort intéressants qu'offre la Société des PAA.

# Introduction : le programme de PAA

## Les cours

**(Reportez-vous au tableau du programme de PAA, en page ii, et à la description des cours qui figure plus loin dans la présente brochure.)**

## Les cours obligatoires

Les cinq cours obligatoires portent essentiellement sur les connaissances fondamentales en assurance et portent sur les principales branches.

Le cours C11 : Principes et pratique de l'assurance constitue le cours d'introduction du programme de PAA. Par conséquent, nous recommandons aux étudiants de le suivre en premier. Quoi qu'il en soit, il doit obligatoirement être l'un des quatre premiers cours suivis. Le C16 : L'industrie des assurances est le cours qui vient couronner le programme de PAA et nous vous recommandons de le suivre en dernier (dixième cours). Quoi qu'il en soit, il doit obligatoirement être l'un des trois derniers cours suivis.

## Les cours professionnels appliqués

Ces neuf cours sont au cœur du programme de PAA. Ils vous donneront la possibilité de façonner votre apprentissage en fonction de vos intérêts et de vos objectifs de carrière. Il faut suivre trois de ces cours pour se conformer aux exigences du programme.

Les cours professionnels appliqués mettent l'accent sur trois orientations de carrière importantes au sein de l'industrie de l'assurance : Courtier et agent, Rédacteur production et Expert en sinistres. Les trois cours de chacun de ces volets sont organisés selon un certain ordre, en fonction du niveau d'expérience de l'étudiant : Élémentaire (débutant), Avancé (intermédiaire) et Administration (chevronné).

### Remarque :

Vous pouvez remplir toutes les exigences en suivant N'IMPORTE LEQUEL des trois cours professionnels appliqués. Il n'y a aucune restriction quant au niveau, ou au cheminement. Toutefois, nous vous recommandons fortement de choisir vos cours en fonction de votre poste actuel au sein de l'industrie et de vos objectifs de carrière. Par exemple, si vous vous êtes récemment joint à l'industrie dans un poste lié à l'appréciation du risque, il serait avantageux pour vous de suivre les trois cours professionnels du volet Appréciation du risque.

## Les cours au choix

Il faut choisir deux cours au choix, à partir d'une vaste gamme de possibilités. On peut également choisir d'autres cours professionnels appliqués, en plus des trois qui sont exigés, comme cours au choix.

## Les guides de référence de l'étudiant

D'autres documents d'aide à l'apprentissage sont offerts, sous la forme de guides de référence de l'étudiant. Ces guides comportent des exemples de questions et des réponses types qui correspondront aux styles de questions posées dans les examens au palier national. Vous y trouverez également des questions de révision, des questions basées sur des études de cas et d'autres outils complémentaires favorisant un meilleur apprentissage, afin de vous aider à vous préparer à votre examen au palier national.

À compter du 1<sup>er</sup> août 2011, les guides de référence de l'étudiant seront obligatoires dans le cadre des cours C11 : Principes et pratique de l'assurance, C12 : L'assurance des biens et C16 : L'industrie des assurances, ainsi que de tous les cours professionnels appliqués. Pour se préparer en vue de leur examen, les étudiants ont besoin du manuel et, le cas échéant, du guide de référence. Le coût du guide de référence comprend l'accès au service de consultation en ligne, pour le même cours. À cet égard, reportez-vous à la liste des prix.

À mesure que les guides de référence de l'étudiant seront disponibles pour les autres cours obligatoires, ils seront facultatifs, pour les étudiants intéressés. Reportez-vous au site Web pour vous renseigner sur la disponibilité des guides.

## Les examens couronnant les cours

Chaque année, les examens pour tous les cours de PAA ont lieu en avril, en juillet et en décembre. (Les examens d'assurance maritime et certains cours au choix ont lieu en décembre et en avril seulement.) La plupart des examens vous donnent l'occasion de démontrer vos connaissances de la matière contenue dans le cours par le biais de trois styles de questions : des questions objectives, des questions à développement et des questions de mise en application. Tous les examens du programme de PAA durent trois heures. On trouve, dans un grand nombre de manuels de cours et de guides de référence de l'étudiant, une annexe qui vous aidera à vous préparer à l'examen et qui comporte des exemples de questions d'examen de chacun des trois types. On peut trouver des exemples des divers formats de questions d'examen sur le site Web ([www.institutdassurance.ca](http://www.institutdassurance.ca)).

Hormis quelques exceptions, tel que précisé à la rubrique Les cours obligatoires, vous pouvez suivre les cours dans n'importe quel ordre. Toutefois, vous devriez prendre note des cours préalables recommandés, indiqués dans la description détaillée des cours. Au moment de choisir vos cours, vous devez également vous assurer de ne pas choisir deux cours dont l'examen a lieu le même jour et à la même heure.

Consultez les règlements relatifs aux examens, à la page 31 de la présente brochure, ainsi que l'horaire des examens, à la page 35.

# Cours obligatoires

Tous les étudiants doivent suivre ces cinq cours. Ils contiennent des renseignements et des connaissances qui sont essentiels pour avoir une compréhension générale de l'industrie de l'assurance de dommages au Canada. Le cours C11 Principes et pratique de l'assurance est à la base des connaissances et l'on devrait le suivre en premier (il doit être l'un de vos quatre premiers cours). Le cours C16 : L'industrie des assurances vient couronner le programme et l'on devrait le suivre en dernier (il doit être l'un de vos trois derniers cours). Les autres cours obligatoires portent sur les principales branches d'assurance et on peut les suivre dans n'importe quel ordre.

## ⓘ ATTENTION :

Vous ne devez **PAS** vous inscrire à plus d'un cours dont l'examen a lieu à la même date et à la même heure, à une session d'examens donnée.

Lorsque vous planifiez votre cheminement, communiquez avec votre institut régional ou section pour connaître les cours magistraux disponibles et reportez-vous également aux sections suivantes de la présente brochure :

**Cours magistraux**, en page 27

**Formation à distance**, en page 29

**Règlements et renseignements sur les examens**, en page 31

## 🗨️ REMARQUE :

Nous vous recommandons de suivre le cours C11 en premier. Quoi qu'il en soit, il doit obligatoirement être l'un des quatre premiers cours suivis. Nous vous recommandons de suivre le cours C16 en dernier (dixième cours). Quoi qu'il en soit, il doit obligatoirement être l'un des trois derniers cours suivis.

## Cours

## Jour/heure de l'examen

C11 Principes et pratique de l'assurance	Lundi, 9 h 30
C12 L'assurance des biens	Mercredi, 9 h 30
C13 L'assurance de la responsabilité civile, 1 <sup>re</sup> partie	Mardi, 13 h 30
C14 L'assurance automobile, 1 <sup>re</sup> partie	Vendredi, 9 h 30
C16 L'industrie des assurances	Lundi, 13 h 30

## Jour et dates des examens

Lundi	5 déc. 2011	2 avril 2012	9 juillet 2012	3 déc. 2012
Mardi	6 déc. 2011	3 avril 2012	3 juillet 2012	4 déc. 2012
Mercredi	7 déc. 2011	4 avril 2012	4 juillet 2012	5 déc. 2012
Jeudi	8 déc. 2011	5 avril 2012	5 juillet 2012	6 déc. 2012
Vendredi	9 déc. 2011	30 mars 2012	6 juillet 2012	7 déc. 2012

# Cours obligatoires

## C11 Principes et pratique de l'assurance

Nous vous recommandons fortement de suivre ce cours en premier. Quoi qu'il en soit, il doit être l'un de vos quatre premiers cours. Le C11 donne un aperçu global du domaine et constitue la base de vos études dans le cadre du programme de PAA. Le cours comporte une introduction au risque et une explication du rôle de l'assurance. On vous y présente les concepts et la terminologie de base de l'assurance, les principales notions juridiques liées à l'assurance, ainsi que les divers intervenants de l'industrie et les rapports qui s'établissent entre eux. On n'y aborde pas de types d'assurance précis. Les principes qui vous sont inculqués sont à la base de toutes les situations qui se présenteront à vous dans le domaine des assurances, de tous les contrats et de tous les autres cours que vous allez suivre.

## C12 L'assurance des biens

Ce cours présente une introduction à l'assurance des biens. Il énonce le fondement de tous les genres d'assurance des biens et explique le cadre législatif qui les régit, ainsi que les principes, les doctrines et autres caractéristiques qu'ils ont en commun. Il montre comment les contrats d'assurance des biens les plus couramment employés tiennent compte de ce cadre et de ces caractéristiques communes. Il aborde la façon dont les nouveaux libellés voient le jour afin de faire face à l'évolution constante des difficultés d'ordre pratique. Nous vous recommandons de suivre le C11 avant le C12.

## C13 L'assurance de la responsabilité civile, 1<sup>re</sup> partie

Pour comprendre l'assurance de la responsabilité civile, il faut d'abord avoir acquis certaines notions de droit touchant les sources du droit canadien, ainsi que sur les aspects qui différencient la Common law du Code civil du Québec. Il ne s'agit pas d'un cours de droit, mais les principes juridiques qui influent sur l'assurance de la responsabilité civile y sont présentés. On y explique les situations les plus courantes et qui font en sorte qu'une personne est responsable envers une autre, puis on explique comment ces types de responsabilité peuvent être assurés ou pourquoi ils ne le peuvent pas. Nous vous recommandons de suivre les cours C12 et C14 avant de prendre ce cours.

## C14 L'assurance automobile, 1<sup>re</sup> partie (Il existe un manuel propre à chaque province; les provinces de l'Atlantique sont regroupées dans le même manuel.)

Ce cours présente une étude détaillée de l'assurance automobile au Canada. Il porte sur la législation liée à l'assurance automobile et aux contrats d'assurance automobile, ainsi qu'aux règlements; on y met principalement l'accent sur les assurances des particuliers. Il dresse un portrait général des modalités d'application de l'assurance automobile dans les différentes provinces et de certaines des difficultés qui s'y rattachent. On y présente également en détail les contrats des propriétaires ainsi que les garanties qui sont propres à votre province.

## C16 L'industrie des assurances

Ce cours vient couronner le programme de PAA. Nous vous recommandons de le suivre en dernier (dixième cours) et il doit obligatoirement être l'un des trois derniers cours suivis. Vous devez en outre avoir réussi cinq cours avant de pouvoir le suivre. Maintenant que vous possédez une connaissance fondamentale de l'assurance et du risque, sur le plan technique, vous en apprendrez davantage sur l'industrie des assurances dans un contexte plus large. Ce cours aborde la relation entre l'industrie des assurances et son milieu et se penche sur les questions à caractère international, liées à l'assurance. Vous acquerez des connaissances sur des concepts financiers propres à l'industrie des assurances. Vous examinerez la commercialisation de l'assurance, la tarification du produit, les relations entre le courtier et l'assureur, la réglementation et le fonctionnement général de l'assurance. Le cours vous initie à l'étude de la déontologie, ainsi qu'à la façon dont elle s'applique à vous et à notre industrie.

# Cours professionnels appliqués

Ces cours sont au cœur du programme de PAA. Ils vous donneront la possibilité de façonner votre apprentissage en fonction de vos intérêts et de vos objectifs de carrière. Il faut suivre trois de ces cours pour se conformer aux exigences du programme.

Les cours professionnels appliqués mettent l'accent sur trois orientations de carrière importantes au sein de l'industrie de l'assurance : Courtier et agent, Rédacteur production et Expert en sinistres. Les trois cours de chacun de ces volets sont organisés selon un certain ordre, en fonction du niveau d'expérience de l'étudiant : Élémentaire (débutant), Avancé (intermédiaire) et Administration (chevronné).

Par le biais d'études de cas et d'exemples pratiques, ces cours vous inculquent à la fois des connaissances sur l'industrie et les compétences dont ont besoin les personnes œuvrant en tant que rédacteurs production, experts en sinistres ou courtiers/agents.

Chaque volet compte trois cours :

## Le volet professionnel Sinistres

- C110 Les rudiments de l'expertise des sinistres
- C111 L'expertise des sinistres : notions avancées
- C112 Les sinistres : aspects pratiques de la gestion

## Le volet professionnel Appréciation du risque

- C120 Les rudiments de l'appréciation du risque
- C121 L'appréciation du risque : notions avancées
- C122 L'appréciation du risque : aspects pratiques de la gestion

## Le volet professionnel Courtier et agent

- C130 Le courtier et l'agent d'assurance : compétences élémentaires
- C131 Le courtier et l'agent d'assurance : compétences avancées
- C132 Le courtier et l'agent d'assurance : aspects pratiques de la gestion

Pour respecter les exigences, vous pouvez associer trois cours professionnels appliqués, QUELS QU'ILS SOIENT, à votre guise. Toutefois, lorsqu'ils sont pris dans l'ordre, les cours de chacun des volets fournissent à l'étudiant des compétences et des connaissances techniques et ce, de façon progressive, au fil de l'évolution de la carrière :

- Le premier cours de chacun des volets inculque des compétences et des connaissances techniques fondamentales.
  - C110 Les rudiments de l'expertise des sinistres
  - C120 Les rudiments de l'appréciation du risque
  - C130 Le courtier et l'agent d'assurance : compétences élémentaires
- Le deuxième cours de chacun des volets inculque des compétences et des connaissances de niveau plus poussé.
  - C111 L'expertise des sinistres : notions avancées
  - C121 L'appréciation du risque : notions avancées
  - C131 Le courtier et l'agent d'assurance : compétences avancées
- Le troisième cours de chacun des volets inculque des compétences techniques de niveau expérimenté.
  - C112 Les sinistres : aspects pratiques de la gestion
  - C122 L'appréciation du risque : aspects pratiques de la gestion
  - C132 Le courtier et l'agent d'assurance : aspects pratiques de la gestion

# Cours professionnels appliqués

Trois cours professionnels appliqués sont exigés dans le cadre du programme. Vous pouvez associer trois cours professionnels appliqués, QUELS QU'ILS SOIENT, à votre guise. (Vous pourriez par exemple choisir de suivre les cours C110, C120 et C130.) Il n'y a aucune restriction quant au niveau, ou au cheminement. Toutefois, nous vous recommandons fortement de choisir vos cours en fonction de votre poste actuel au sein de l'industrie et de vos objectifs de carrière.

Par exemple, si vous vous êtes récemment joint à l'industrie dans un poste lié à l'appréciation du risque, il serait avantageux pour vous de suivre les trois cours du volet professionnel Appréciation du risque. Si vous êtes un expert en sinistres autonome et êtes en voie d'obtenir votre permis, vous devriez songer à suivre les trois cours du volet professionnel Sinistres. Si vous êtes un courtier, les trois cours du volet professionnel Courtier et agent vous apporteront les compétences et les connaissances nécessaires à la progression de votre carrière. Vous trouverez, dans les pages qui suivent, des recommandations quant aux cours à suivre dans le cadre de chacun des volets professionnels.

La matière contenue dans les cours des niveaux avancé et administration est fonction d'une compréhension des principes fondamentaux et des formulaires de police. Nous vous recommandons fortement de suivre d'abord les cours préalables indiqués dans la description des cours.

## ⓘ ATTENTION :

Vous ne devez **PAS** vous inscrire à plus d'un cours dont l'examen a lieu à la même date et à la même heure, à une session d'examens donnée.

Lorsque vous planifiez votre cheminement, communiquez avec votre institut régional ou section pour connaître les cours magistraux disponibles et reportez-vous également aux sections suivantes de la présente brochure :

**Cours magistraux**, en page 27

**Formation à distance**, en page 29

**Règlements et renseignements sur les examens**, en page 31

Cours	Jour/heure de l'examen
AC C110 Les rudiments de l'expertise des sinistres	Jeudi, 9 h 30
C111 L'expertise des sinistres : notions avancées	Mercredi, 13 h 30
C112 Les sinistres : aspects pratiques de la gestion	Vendredi, 9 h 30
C120 Les rudiments de l'appréciation du risque	Mercredi, 13 h 30
C121 L'appréciation du risque : notions avancées	Mardi, 9 h 30
C122 L'appréciation du risque : aspects pratiques de la gestion	Vendredi, 13 h 30
C130 Le courtier et l'agent d'assurance : compétences élémentaires	Mardi, 9 h 30
C131 Le courtier et l'agent d'assurance : compétences avancées	Lundi, 13 h 30
C132 Le courtier et l'agent d'assurance : aspects pratiques de la gestion	Mercredi, 9 h 30
AC <b>Avertissement de conflit</b> : Les étudiants qui ont réussi le C17 : Sinistres 1 ne peuvent pas s'inscrire au cours C110 : Les rudiments de l'expertise des sinistres.	

Jours et dates des examens				
Lundi	5 déc. 2011	2 avril 2012	9 juillet 2012	3 déc. 2012
Mardi	6 déc. 2011	3 avril 2012	3 juillet 2012	4 déc. 2012
Mercredi	7 déc. 2011	4 avril 2012	4 juillet 2012	5 déc. 2012
Jeudi	8 déc. 2011	5 avril 2012	5 juillet 2012	6 déc. 2012
Vendredi	9 déc. 2011	30 mars 2012	6 juillet 2012	7 déc. 2012

# Le volet professionnel Sinistres

Si votre carrière est liée au domaine des sinistres, examinez les cours ci-après, recommandés à l'expert en sinistres actuel ou en devenir.

Ces cours seront également appropriés tant pour les experts en sinistres autonomes que pour ceux qui travaillent pour un assureur, et qui ont besoin d'obtenir leur permis. Toutefois, les experts en sinistres voudront choisir leurs cours en fonction des exigences visant l'obtention du permis, dans leur province. Renseignez-vous auprès de l'organisme de réglementation de votre province.

Pour tirer le maximum de vos études, nous vous recommandons de suivre les cours ci-après, dans l'ordre indiqué ci-dessous.

## ⚠ ATTENTION :

Vous ne devez **PAS** vous inscrire à plus d'un cours dont l'examen a lieu à la même date et à la même heure, à une session d'examens donnée.

## 📖 REMARQUE :

Nous vous recommandons de suivre le cours C11 en premier. Quoi qu'il en soit, il doit obligatoirement être l'un des quatre premiers cours suivis. Nous vous recommandons de suivre le cours C16 en dernier (dixième cours). Quoi qu'il en soit, il doit obligatoirement être l'un des trois derniers cours suivis.

## AUTRES POSSIBILITÉS

Vous pouvez choisir n'importe lesquels des cours énumérés en page 16 au lieu des deux cours au choix indiqués ici. Par exemple, si vous œuvrez dans le domaine des sinistres atteignant les biens, vous pourriez songer à suivre le C31 : Property Damage Appraisal; de même, le C43 : Les assurances des risques spécialisés pourrait s'avérer utile. (Rappelez-vous que vous devez suivre trois cours professionnels appliqués.)

Lorsque vous planifiez votre cheminement, communiquez avec votre institut régional ou section pour connaître les cours magistraux disponibles et reportez-vous également aux sections suivantes de la présente brochure :

**Cours magistraux**, en page 27

**Formation à distance**, en page 29

**Règlements et renseignements sur les examens**, en page 31

Ordre	Cours	Jour/heure de l'examen
1.	C11 Principes et pratique de l'assurance	Lundi, 9 h 30
2.	C12 L'assurance des biens	Mercredi, 9 h 30
3.	C14 L'assurance automobile, 1 <sup>re</sup> partie	Vendredi, 9 h 30
4.	C13 L'assurance de la responsabilité civile, 1 <sup>re</sup> partie	Mardi, 13 h 30
5.	<b>AC</b> C110 Les rudiments de l'expertise des sinistres	Jeudi, 9 h 30
6.	C111 L'expertise des sinistres : notions avancées	Mercredi, 13 h 30
7.	C39 La fraude : sensibilisation et prévention	Jeudi, 13 h 30
8.	C32 Les dommages corporels	Vendredi, 13 h 30
9.	C112 Les sinistres : aspects pratiques de la gestion	Vendredi, 9 h 30
10.	C16 L'industrie des assurances	Lundi, 13 h 30

**⚠ Avertissement de conflit :** Les étudiants qui ont réussi le C17 : Sinistres 1 ne peuvent pas s'inscrire au cours C110 : Les rudiments de l'expertise des sinistres.

## Jours et dates des examens

Lundi	5 déc. 2011	2 avril 2012	9 juillet 2012	3 déc. 2012
Mardi	6 déc. 2011	3 avril 2012	3 juillet 2012	4 déc. 2012
Mercredi	7 déc. 2011	4 avril 2012	4 juillet 2012	5 déc. 2012
Jeudi	8 déc. 2011	5 avril 2012	5 juillet 2012	6 déc. 2012
Vendredi	9 déc. 2011	30 mars 2012	6 juillet 2012	7 déc. 2012

# Le volet professionnel Sinistres

## C110 Les rudiments de l'expertise des sinistres

Ce cours présente essentiellement des connaissances ciblées, sur l'assurance et le comportement professionnel dans le domaine des sinistres. Les savoirs comportementaux et les connaissances nécessaires pour se charger des sinistres sont abordés, dans le but d'améliorer les techniques de base de l'expertise et du règlement des sinistres. Vous apprendrez comment assurer une bonne gestion des relations interpersonnelles, afin de recueillir des renseignements importants dans le cadre du processus de règlement des sinistres. Un processus, présenté étape par étape, explique l'analyse des contrats à des fins d'évaluations de la garantie. Vous apprendrez également les fondements de l'enquête, de l'évaluation, de la négociation et du règlement, dans le cadre du processus d'expertise des sinistres. Des aspects élémentaires précis, ayant trait aux sinistres, seront abordés dans les contextes de l'automobile, des biens et de la responsabilité civile. Nous vous recommandons de suivre les cours C11, C12, C13 et C14 avant de suivre celui-ci.

**Les étudiants qui ont réussi le C17: Sinistres 1 ne peuvent pas s'inscrire à ce cours.**

## C111 L'expertise des sinistres : notions avancées

Il s'agit là du second cours du volet professionnel Sinistres et l'on y aborde des questions plus complexes, liées aux sinistres. On y présente certains aspects liés à l'expertise des sinistres de responsabilité civile. On y aborde aussi les atteintes à l'environnement, les sinistres découlant de la responsabilité civile produits et de la responsabilité civile professionnelle, ainsi que les dommages corporels, dans le contexte de l'assurance automobile. On donne un aperçu du cadre entourant le processus de négociations et de médiation. On examine les questions associées aux enquêtes entourant des dommages plus complexes subis par des biens, de même que les sinistres atteignant les biens des entreprises. Vous y trouverez un guide, étape par étape, en vue du règlement des sinistres liés aux pertes d'exploitation et vous apprendrez aussi des techniques précises d'expertise et de règlement des vols et détournements ainsi que des réclamations aux termes des cautionnements. Nous vous recommandons de suivre les cours C11, C12, C13, C14 et C110 avant de suivre celui-ci.

## C112 Les sinistres : aspects pratiques de la gestion

C'est le troisième cours du volet professionnel Sinistres et l'on y étudie la gestion dans le domaine des sinistres, d'un point de vue plus global. On y explore les divers aspects du rôle du gestionnaire de risques. On y examine les compétences comportementales en matière de gestion, sur les plans de la communication, de la collaboration et de la capacité à résoudre les problèmes. On se penche sur les procédés, les moyens de contrôle et les mesures auxquelles on a recours dans le domaine des sinistres, dans un contexte administratif global. Vous apprendrez ce dont il faut tenir compte en matière de gestion, en ce qui a trait aux méthodes d'établissement des provisions, aux vérifications comptables des dossiers de sinistres, aux recouvrements, au processus

entourant les litiges et à la gestion des sinistres de catastrophe. On y aborde aussi plus en détail la diffamation, les recours collectifs et les lois relatives à la confidentialité. Nous vous recommandons de suivre les cours C11, C12, C13, C14, C110 et C111 avant de suivre celui-ci.

## C39 La fraude : sensibilisation et prévention

Apprenez comment une fraude peut être commise aux termes d'un contrat d'assurance et quelles démarches sont entreprises par l'industrie des assurances afin de lutter contre la fraude. On aborde le coût de la fraude, de même que les lois qui influent sur la façon dont les assureurs doivent se charger des enquêtes ainsi que du règlement des sinistres. Ce cours est une suite logique au cours C110 : Les rudiments de l'expertise des sinistres et convient tout à fait à ceux qui œuvrent dans le domaine des sinistres. On y aborde les sinistres dans le contexte des biens, de la responsabilité civile et de l'automobile. Une partie du manuel est vouée aux affaires nouvelles et aux renouvellements, ce qui fait de ce cours un atout pour quiconque œuvre dans l'industrie. Il peut être avantageux pour tout professionnel d'assurance d'être bien renseigné sur la fraude à l'assurance.

## C32 Les dommages corporels

Dans ce cours, vous acquerez des connaissances élémentaires sur l'anatomie et la physiologie du corps humain et apprendrez en quoi ces connaissances sont importantes pour l'expert d'assurance. On y expose le processus d'enquête entourant les sinistres liés aux dommages corporels et l'on y examine les facteurs dont il faut tenir compte lors de l'évaluation des sinistres et des négociations en vue d'en arriver à un règlement. On y aborde également les blessures qui surviennent le plus fréquemment, ainsi que le traitement généralement prescrit par les médecins. Vous étudierez le mode d'interprétation des rapports médicaux et vous acquerez des connaissances sur la réadaptation et sur le rôle de l'expert dans ce processus. Ce cours est recommandé à tous ceux et celles dont les activités sont liées aux sinistres.

Voir la description des cours obligatoires en page 5.

# Le volet professionnel Appréciation du risque

Dans le cadre du volet professionnel Appréciation du risque, les cours sont surtout utiles aux étudiants œuvrant en tant que rédacteurs production ou adjoints au rédacteur production, que ce soit chez un assureur ou un réassureur. Les cours réunissent les compétences et les connaissances dont a besoin un rédacteur production qui procède à l'évaluation des risques et à l'acceptation des risques pour son entreprise.

Pour tirer le maximum de vos études, nous vous recommandons de suivre les cours ci-après, dans l'ordre indiqué ci-dessous.

## ⚠ ATTENTION :

Vous ne devez **PAS** vous inscrire à plus d'un cours dont l'examen a lieu à la même date et à la même heure, à une session d'examens donnée.

## 📌 REMARQUE :

Nous vous recommandons de suivre le cours C11 en premier. Quoi qu'il en soit, il doit obligatoirement être l'un des quatre premiers cours suivis. Nous vous recommandons de suivre le cours C16 en dernier (dixième cours). Quoi qu'il en soit, il doit obligatoirement être l'un des trois derniers cours suivis.

## AUTRES POSSIBILITÉS

Vous pouvez choisir n'importe lesquels des cours énumérés en page 16 au lieu des deux cours au choix indiqués ici. Par exemple, si vous œuvrez chez un réassureur, vous pourriez songer à suivre le C47 : La réassurance. Si vous êtes rédacteur production en assurance accidents, vous pourriez vouloir prendre le C49 : L'assurance de la responsabilité civile, 2<sup>e</sup> partie (plutôt que le C48). Rappelez-vous que vous devez suivre trois cours professionnels appliqués.

Lorsque vous planifiez votre cheminement, communiquez avec votre institut régional ou section pour connaître les cours magistraux disponibles et reportez-vous également aux sections suivantes de la présente brochure :

**Cours magistraux**, en page 27

**Formation à distance**, en page 29

**Règlements et renseignements sur les examens**, en page 31

Ordre	Cours	Jour/heure de l'examen
1.	C11 Principes et pratique de l'assurance	Lundi, 9 h 30
2.	C12 L'assurances des biens	Mercredi, 9 h 30
3.	C14 L'assurances automobile, 1 <sup>re</sup> partie	Vendredi, 9 h 30
4.	C13 L'assurance de la responsabilité civile, 1 <sup>re</sup> partie	Mardi, 13 h 30
5.	C120 Les rudiments de l'appréciation du risque	Mercredi, 13 h 30
6.	C121 L'appréciation du risque : notions avancées	Mardi, 9 h 30
7.	C40 L'assurances des pertes d'exploitation	Vendredi, 13 h 30
8.	C48 L'assurance automobile, 2 <sup>e</sup> partie	Mardi, 13 h 30
9.	C122 L'appréciation du risque : aspects pratiques de la gestion	Vendredi, 13 h 30
10.	C16 L'industrie des assurances	Lundi, 13 h 30

## Jours et dates des examens

Lundi	5 déc. 2011	2 avril 2012	9 juillet 2012	3 déc. 2012
Mardi	6 déc. 2011	3 avril 2012	3 juillet 2012	4 déc. 2012
Mercredi	7 déc. 2011	4 avril 2012	4 juillet 2012	5 déc. 2012
Jeudi	8 déc. 2011	5 avril 2012	5 juillet 2012	6 déc. 2012
Vendredi	9 déc. 2011	30 mars 2012	6 juillet 2012	7 déc. 2012

# Le volet professionnel **Appréciation du risque**

## Cours recommandés

### **C120 Les rudiments de l'appréciation du risque**

Ce cours s'adresse au rédacteur production débutant. Vous commencerez par un aperçu du rôle du rédacteur production en tant qu'investisseur des capitaux des actionnaires, au nom de l'assureur. Vous verrez comment ce rôle a évolué et comment le rédacteur production accepte ou refuse un risque, au nom de l'assureur, à l'intérieur de paramètres qui sont à la fois établis par l'assureur et imposés par le milieu extérieur. Vous vous pencherez sur les nombreux types de savoirs précis, qu'ils soient liés au comportement, ou non, ainsi que sur le tempérament que doit avoir un rédacteur production pour réussir. Vous observerez ces caractéristiques, mises en pratique dans le cadre de l'analyse de risques distincts, ayant trait aux biens, à la responsabilité civile et au domaine de l'automobile. Nous vous recommandons de suivre les cours C11, C12, C13 et C14 avant de suivre celui-ci.

### **C121 L'appréciation du risque : notions avancées**

Ce cours s'adresse aux rédacteurs production de niveau intermédiaire et poursuit l'étude entreprise dans le cours C120 : Les rudiments de l'appréciation du risque. Vous passerez en revue la nature du travail du rédacteur production, ainsi que les types de connaissances, de compétences et de tempéraments dont un rédacteur production a besoin. Vous verrez comment ces caractéristiques doivent être élargies et approfondies, afin d'analyser les besoins et les résultats techniques en ce qui a trait à des risques de plus grande envergure et plus complexes. Le cours vous présentera d'autres branches d'assurance inhabituelles et spécialisées. Vous examinerez le point de vue plus vaste, qu'un rédacteur production plus expérimenté doit adopter pour évoluer dans le contexte des lois et de la réglementation et travailler en tenant compte des libellés faits sur mesure, du transfert alternatif du risque, de la réassurance et des risques d'envergure internationale. Nous vous recommandons de suivre les cours C11, C12, C13, C14 et C120 avant de suivre celui-ci.

### **C122 L'appréciation du risque : aspects pratiques de la gestion**

Dans ce cours, on passe de l'appréciation de risques précis, aux aspects plus larges, relevant de la gestion d'un portefeuille d'affaires. En premier lieu, vous étudierez la réglementation et les autres influences sur le milieu de l'appréciation du risque, pour ensuite établir un contexte organisationnel, en vous penchant sur l'organisation des entreprises et sur le réseau de distribution. Vous poursuivez votre apprentissage en abordant la planification et les budgets, le recours à la réassurance et l'élaboration de nouveaux programmes et de nouveaux produits. Par la suite, vous apprendrez comment les vérifications internes et externes servent à mesurer les résultats de la planification et du développement. Vous terminerez par un point de vue plus large, en abordant l'établissement des priorités, l'importance de la communication et d'autres facteurs de nature générale permettant une gestion de portefeuille efficace. Nous vous recommandons de suivre les cours C11, C12, C13, C14, C120 et C121 avant de suivre celui-ci.

### **C40 L'assurance des pertes d'exploitation**

Comme l'assurance des pertes d'exploitation est liée à l'assurance des biens, nous vous recommandons de suivre au préalable le cours C12 : L'assurance des biens. Ce cours est important pour le rédacteur production, le professionnel de la vente qui œuvre au sein d'une agence ou d'un cabinet de courtage, ou encore l'expert qui prévoit concentrer ses activités sur l'assurance des biens des entreprises. Le cours débute par une introduction dans laquelle on décrit les avantages que présente ce type d'assurance pour les entreprises. Vous passerez en revue chacun des formulaires et verrez le mode de règlement des sinistres, aux termes desdits formulaires.

### **C48 L'assurance automobile, 2<sup>e</sup> partie**

Le C48 débute là où le C14 prend fin. Il se concentre sur l'**assurance automobile des entreprises**. Vous passez brièvement en revue le lien entre l'assurance automobile des particuliers et l'assurance automobile des entreprises. Vous étudiez la nature des risques des entreprises ainsi que le mode d'appréciation de ces risques, qu'il s'agisse de véhicules distincts ou de flottes; vous étudiez la tarification en assurance automobile des entreprises; la gestion des risques liés aux véhicules de type utilitaire, particulièrement dans le cas des flottes; les risques des garagistes : comment les identifier, ce qui les caractérise, pourquoi ils doivent faire l'objet d'une garantie particulière, ainsi que les modes d'appréciation des risques et de tarification qui s'y appliquent. Vous étudiez également diverses garanties, y compris la formule des garagistes, la formule des non propriétaires, la formule des locataires, l'assurance automobile excédentaire, ainsi que divers avenants à la formule des propriétaires.

Voir la description des cours obligatoires en page 5.

# Le volet professionnel Courtier et Agent

Dans le cadre du volet professionnel Courtier et agent, les cours sont surtout utiles aux courtiers, agents, membres du personnel du service Production d'un assureur et autres personnes souhaitant acquérir des connaissances au sujet de l'outil de distribution de l'industrie des assurances. Les étudiants acquerront les compétences et les connaissances dont a besoin un intermédiaire d'assurance pour pouvoir évaluer les risques que présente un client et trouver l'assurance qui convient à ce dernier.

Les courtiers et les agents devraient choisir leurs cours en fonction des exigences en matière de permis, dans leur province. Renseignez-vous auprès des autorités compétentes, dans votre province.

Pour tirer le maximum de vos études, nous vous recommandons de suivre les cours ci-après, dans l'ordre indiqué ci-dessous.

## ⚠ ATTENTION:

Vous ne devez **PAS** vous inscrire à plus d'un cours dont l'examen a lieu à la même date et à la même heure, à une session d'examens donnée.

## 📖 REMARQUE:

Nous vous recommandons de suivre le cours C11 en premier. Quoi qu'il en soit, il doit obligatoirement être l'un des quatre premiers cours suivis. Nous vous recommandons de suivre le cours C16 en dernier (dixième cours). Quoi qu'il en soit, il doit obligatoirement être l'un des trois derniers cours suivis.

## AUTRES POSSIBILITÉS

Vous pouvez choisir n'importe lesquels des cours énumérés en page 16 au lieu des deux cours au choix indiqués ici. Par exemple, le C43: Les assurances des risques spécialisés convient aux courtiers et agents, de même que le C66: Rudiments des services financiers, 1<sup>re</sup> partie. (Rappelez-vous que vous devez suivre trois cours professionnels appliqués.)

Lorsque vous planifiez votre cheminement, communiquez avec votre institut régional ou section pour connaître les cours magistraux disponibles et reportez-vous également aux sections suivantes de la présente brochure :

**Cours magistraux**, en page 27

**Formation à distance**, en page 29

**Règlements et renseignements sur les examens**, en page 31

Ordre	Cours	Jour/heure de l'examen
1.	C11 Principes et pratique de l'assurance	Lundi, 9 h 30
2.	C12 L'assurance des biens	Mercredi, 9 h 30
3.	C14 L'assurance automobile, 1 <sup>re</sup> partie	Vendredi, 9 h 30
4.	C13 L'assurance de la responsabilité civile, 1 <sup>re</sup> partie	Mardi, 13 h 30
5.	C130 Le courtier et l'agent d'assurance : compétences élémentaires	Mardi, 9 h 30
6.	C131 Le courtier et l'agent d'assurance : compétences avancées	Lundi, 13 h 30
7.	C39 La fraude: sensibilisation et prévention	Jeudi, 13 h 30
8.	C72 Introduction à la gestion des risques et aux assurances des entreprises	Lundi, 13 h 30
9.	C132 Le courtier et l'agent d'assurance : aspects pratiques de la gestion	Mercredi, 9 h 30
10.	C16 L'industrie des assurances	Lundi, 13 h 30

## Jours et dates des examens

Lundi	5 déc. 2011	2 avril 2012	9 juillet 2012	3 déc. 2012
Mardi	6 déc. 2011	3 avril 2012	3 juillet 2012	4 déc. 2012
Mercredi	7 déc. 2011	4 avril 2012	4 juillet 2012	5 déc. 2012
Jeudi	8 déc. 2011	5 avril 2012	5 juillet 2012	6 déc. 2012
Vendredi	9 déc. 2011	30 mars 2012	6 juillet 2012	7 déc. 2012

# Le volet professionnel Courtier et agent

## Cours recommandés

### **C130 Le courtier et l'agent d'assurance : compétences élémentaires**

Ce cours donne un aperçu des pratiques adoptées en assurance, selon le point de vue du courtier. Ce cours basé sur les compétences, qui se concentre sur les besoins des particuliers et des petites entreprises, sera utile sur-le-champ, particulièrement pour le courtier débutant. On présente d'abord le courtier en tant qu'intermédiaire d'assurance et l'on examine les compétences dont un courtier a besoin pour travailler de façon efficace. Vous suivrez la progression d'un risque, depuis le contact initial avec le client, jusqu'à l'engagement de l'assureur et l'émission des documents confirmant la garantie, en passant par l'évaluation du risque et le processus de proposition. Dans ce cours, vous passerez également en revue les principales branches d'assurance offertes et les transactions courantes, effectuées par un courtier. Nous vous recommandons de suivre les cours C11, C12, C13 et C14 avant de suivre celui-ci.

### **C131 Le courtier et l'agent d'assurance : compétences avancées**

Ce cours, qui approfondit les notions acquises dans le cours C130, s'avérera utile sur-le-champ, pour le courtier de niveau intermédiaire comptant un certain nombre d'années d'expérience. Il se penche sur les besoins plus complexes des entreprises, en matière d'assurance, en abordant les principes de gestion des risques que sont l'identification des risques, l'analyse des risques, l'identification des options sur le plan de la gestion des risques et la mise en œuvre d'un programme de gestion des risques. On y aborde ensuite diverses dispositions, conditions et clauses que l'on trouve dans les libellés employés couramment. Puis, en ayant recours à une méthode par études de cas, on procède à une analyse de trois catégories d'entreprises clientes, soit les fabricants et les distributeurs, les entrepreneurs, ainsi que les chantiers. Le cours se termine par une étude d'une tâche constante du courtier, qui consiste à surveiller et à modifier le programme de gestion des risques, ce qui comprend une surveillance de l'évolution des entreprises clientes, ainsi que de leurs besoins en assurance, après l'obtention du contrat d'assurance initial. Nous vous recommandons de suivre les cours C11, C12, C13, C14 et C130 avant de suivre celui-ci.

### **C132 Le courtier et l'agent d'assurance : aspects pratiques de la gestion**

Ce cours est important pour tous les courtiers professionnels, et s'adresse particulièrement au courtier chevronné ou au directeur de compte. Il élargit les connaissances acquises dans les cours C130 et C131, en abordant des facteurs de gestion de nature plus globale, associés à la gestion et à l'administration d'un cabinet de courtage. Après avoir eu un aperçu des types d'organisation d'un cabinet de courtage, du contexte juridique, de l'analyse du contrat conclu avec l'assureur et des exigences en matière d'obtention du permis, vous analyserez le processus de base de la planification stratégique et opérationnelle. Puis, à la suite d'une étude des sujets abordés quotidiennement dans le contexte d'un cabinet de courtage, soit le marketing, la sélection des marchés d'assurance, la gestion des

ventes et la dotation en personnel, on aborde des sujets plus généraux liés au monde des affaires, notamment les finances et la gestion de la croissance. Ensuite, on étudie la technologie et la planification de la continuité, du point de vue particulier d'un courtier d'assurance. Enfin, on examine les risques de responsabilité professionnelle et l'on passe en revue les techniques appropriées de gestion des risques ainsi que la protection d'assurance que le courtier professionnel peut obtenir. Nous vous recommandons de suivre les cours C11, C12, C13, C14, C130 et C131 avant de suivre celui-ci.

### **C39 La fraude : sensibilisation et prévention**

Apprenez comment une fraude peut être commise aux termes d'un contrat d'assurance et quelles démarches sont entreprises par l'industrie des assurances afin de lutter contre la fraude. On aborde le coût de la fraude, de même que les lois qui influent sur la façon dont les assureurs doivent se charger des enquêtes ainsi que du règlement des sinistres. Ce cours convient tout à fait à ceux qui œuvrent dans le domaine des sinistres. On y aborde les sinistres dans le contexte des biens, de la responsabilité civile et de l'automobile. Une partie du manuel est vouée aux affaires nouvelles et aux renouvellements, ce qui fait de ce cours un atout pour quiconque œuvre dans l'industrie. Il peut être avantageux pour tout professionnel d'assurance d'être bien renseigné sur la fraude à l'assurance.

### **C72 Introduction à la gestion des risques et aux assurances des entreprises**

Ce cours comporte une vue d'ensemble des moyens employés pour établir les besoins d'un client en matière d'assurance. Il porte d'abord sur la gestion des risques, en n'abordant l'assurance qu'en tant que l'un des aspects de la gestion des risques que présente l'entreprise de l'assuré. Il propose par la suite une introduction à l'assurance des biens des entreprises, à l'assurance de la responsabilité civile des entreprises et à l'assurance des pertes d'exploitation.

Voir la description des cours obligatoires en page 5.

# Assurance Maritime

Les cours d'assurance maritimes sont conçus pour les personnes spécialisées en ce domaine. Les manuels sont fournis par le Chartered Insurance Institute du Royaume-Uni. Ils comportent des commentaires adaptés au contexte canadien.

En plus des cours d'assurance maritime, l'étudiant de cette discipline doit réussir les cinq cours obligatoires et deux cours au choix, pour terminer le programme de PAA. Afin de bénéficier le plus possible de vos études, nous vous recommandons de prendre les cours suivants, dans l'ordre indiqué ci-dessous.

## REMARQUE AU SUJET DES EXAMENS :

Les examens des cours d'assurance maritime (ceux de la série « 50 »), y compris les reprises et les reports, se tiennent uniquement en décembre et en avril, non en juillet.

## REMARQUE :

Nous vous recommandons de suivre le cours C11 en premier. Quoi qu'il en soit, il doit obligatoirement être l'un des quatre premiers cours suivis. Nous vous recommandons de suivre le cours C16 en dernier (dixième cours). Quoi qu'il en soit, il doit obligatoirement être l'un des trois derniers cours suivis.

## AUTRES POSSIBILITÉS

Vous pouvez choisir l'un ou l'autre des cours énumérés en page 16 plutôt que les cours au choix décrits ici, y compris l'un ou l'autre des cours professionnels appliqués.

Lorsque vous planifiez votre cheminement, communiquez avec votre institut régional ou section pour connaître les cours disponibles et reportez-vous également aux sections suivantes de la brochure :

**Cours magistraux**, en page 27

**Formation à distance**, en page 29

**Règlements et renseignements sur les examens**, en page 31

Vous devriez prendre le C11 en premier et ce cours doit être un l'un des quatre premiers cours suivis. Le C16 devrait être pris en dernier et ce cours doit être l'un des trois derniers cours suivis.

## ATTENTION :

Vous ne devez **PAS** vous inscrire à plus d'un cours dont l'examen a lieu à la même date et à la même heure, à une session d'examens donnée.

Ordre	Cours	Jour/heure de l'examen
1.	* C11 Principes et pratique de l'assurance	Lundi, 9 h 30
2.	† C53 Principles of Marine Insurance	Jeudi, 9 h 30
3.	† C54 Marine Underwriting	Mercredi, 13 h 30
4.	† C55 Marine Claims	Jeudi, 13 h 30
5.	C43 Les assurances des risques spécialisés	Jeudi, 13 h 30
6.	C45 Les cautionnements	Jeudi, 9 h 30
7.	* C14 L'assurance automobile, 1 <sup>re</sup> partie	Vendredi, 9 h 30
8.	* C13 L'assurance de la responsabilité civile, 1 <sup>re</sup> partie	Mardi, 13 h 30
9.	* C12 L'assurance des biens	Mercredi, 9 h 30
10.	* C16 L'industrie des assurances	Lundi, 13 h 30

\* Cours obligatoires, dans le cadre de programme de PAA.

† Les cours d'assurance maritime remplaceront les cours professionnels appliqués.

‡ Les étudiants ayant suivi le cours C42: Principles and Practice of Marine Insurance ne peuvent pas s'inscrire au C53.

## Jours et dates des examens

Lundi	5 déc. 2011	2 avril 2012	9 juillet 2012	3 déc. 2012
Mardi	6 déc. 2011	3 avril 2012	3 juillet 2012	4 déc. 2012
Mercredi	7 déc. 2011	4 avril 2012	4 juillet 2012	5 déc. 2012
Jeudi	8 déc. 2011	5 avril 2012	5 juillet 2012	6 déc. 2012
Vendredi	9 déc. 2011	30 mars 2012	6 juillet 2012	7 déc. 2012

# Spécialisation assurance maritime

## Description et cours recommandés

### C53 Principles of Marine Insurance \*

Il est recommandé de suivre ce cours en premier, avant les deux autres cours d'assurance maritime. Le cours constitue une introduction aux principes de droit maritime et du droit relatif au transport; il porte notamment sur la réglementation internationale et la documentation relatives au transport maritime, aérien et terrestre. Le cours aborde également la responsabilité en cas de collision et la négligence. Il présente en outre une étude détaillée des dispositions de la Loi des assurances de 1906 concernant l'assurance maritime, à partir desquelles ont été élaborés tous les contrats d'assurance maritime.

### C54 Marine Underwriting \*

Dans ce cours, on aborde différents aspects de l'assurance sur corps de navire et de l'assurance transport de marchandises, notamment les formulaires, les clauses et les facteurs de tarification. On y présente aussi, succinctement, la nature des clubs de protection et d'indemnisation. On passe en revue les risques liés à l'énergie et autres risques connexes. On y aborde aussi la réassurance dans le cadre de la gestion d'un portefeuille d'assurance maritime.

### C55 Marine Claims \*

Ce cours aborde les principes régissant le processus d'expertise des sinistres et présente des exemples pratiques de sinistres en assurance sur corps de navire, en assurance transport de marchandises, en assurance du fret ainsi que dans le contexte de la responsabilité en cas de collision. Vous étudierez également le concept de l'avarie commune ainsi que son application en cas de sinistre.

Comme le Chartered Insurance Institute a cessé d'offrir un cours sur les sinistres en assurance maritime, nous nous servons de la matière ayant trait aux sinistres, contenue dans l'ancien manuel de cours CII 755, intitulé *Marine Insurance Underwriting and Claims (755)* (Édition oct. 2001/nov. 2002/nov. 2003). Il se peut que vous ayez déjà la documentation dont vous avez besoin, si vous vous êtes inscrit au cours C54, *Marine Underwriting*, en 2004. Nous avons reçu du CII une autorisation restreinte de photocopier la partie de ce manuel ayant trait aux sinistres, pour les fins du cours C55.

### C43 Les assurances des risques spécialisés

Ce cours aborde un grand nombre des plus importants types d'assurances des risques spécialisés, qui ne sont mentionnés que brièvement, le cas échéant, dans le cadre des autres cours. Il s'agit entre autres de l'assurance contre le bris des glaces, l'assurance contre le bris des machines, l'assurance aviation et l'assurance voyage médico-hospitalière. Pour chaque type d'assurance, le cours fournit un aperçu global de l'évolution de la garantie, des risques visés, des formulaires employés, des sinistres couverts et des exclusions ainsi que certains renseignements sur les pratiques courantes en matière d'appréciation du risque, de tarification et de règlement des sinistres.

Ce cours sera utile aux rédacteurs production, au personnel des agences ou des cabinets de courtage ainsi qu'aux experts en sinistres.

### C45 Les cautionnements

Ce cours présente une étude élémentaire du domaine des cautionnements. Comme il s'agit d'un domaine principalement lié à l'industrie de la construction, c'est surtout sur cette industrie que le manuel met l'accent. Le cours aborde le domaine des cautionnements dans le cadre des projets de construction, les cautionnements requis, la sélection des risques, l'expertise des sinistres ainsi que certains aspects légaux. Il jette également un coup d'œil rapide sur d'autres types de cautionnements.

\* Ces cours sont offerts en anglais seulement.

# Cours au choix

Une vaste gamme de cours au choix sont offerts. Vous pouvez choisir des cours qui vous aideront dans votre travail, ou des sujets qui vous intéressent. D'autres cours professionnels appliqués peuvent également être choisis pour compléter les exigences du programme.

Lorsque vous planifiez votre cheminement, communiquez avec votre institut régional ou section pour connaître les cours magistraux disponibles et reportez-vous également aux sections suivantes de la présente brochure :

**Cours magistraux**, en page 27

**Formation à distance**, en page 29

**Règlements et renseignements sur les examens**, en page 31

## REMARQUE AU SUJET DES EXAMENS :

Dans le cadre des cours au choix marqués d'un astérisque, les examens ont lieu uniquement en décembre et en avril. Ils **ne sont pas offerts en juillet**, qu'il s'agisse de cours, de reprises ou de reports. Si vous prévoyez suivre l'un ou l'autre de ces cours marqués d'un astérisque, envisagez la possibilité de vous y inscrire à la session d'automne, avec examen en décembre. Il vous sera ainsi possible de le reprendre ou de le reporter à la session d'examens d'avril si nécessaire.

### ! ATTENTION :

Vous ne devez **PAS** vous inscrire à plus d'un cours dont l'examen a lieu à la même date et à la même heure, à une session d'examens donnée.

Cours	Jour/heure de l'examen
*† C31 Property Damage Appraisal	Jeudi, 13 h 30
C32 Les dommages corporels	Vendredi, 13 h 30
* C35 L'assurance contre les délits	Mercredi, 9 h 30
C36 Construction des bâtiments, protection incendie et risques courants	Mercredi, 9 h 30
C37 Risques industriels	Jeudi, 9 h 30
C38 Prévention des sinistres accidents et risques divers	Mercredi, 13 h 30
C39 La fraude : sensibilisation et prévention	Jeudi, 13 h 30
* C40 L'assurance des pertes d'exploitation	Vendredi, 13 h 30
* C43 Les assurances des risques spécialisés	Jeudi, 13 h 30
* C45 Les cautionnements	Jeudi, 9 h 30
* C47 La réassurance	Mardi, 13 h 30
* C48 L'assurance automobile, 2 <sup>e</sup> partie	Mardi, 13 h 30
* C49 L'assurance de la responsabilité civile, 2 <sup>e</sup> partie	Vendredi, 9 h 30
*† C53 Principles of Marine Insurance	Jeudi, 9 h 30
*† C54 Marine Underwriting	Mercredi, 13 h 30
*† C55 Marine Claims (L'accès à ce cours est restreint. Reportez-vous à la page 15.)	Jeudi, 13 h 30
C66 Rudiments des services financiers, 1 <sup>re</sup> partie	Vendredi, 9 h 30
C72 Introduction à la gestion des risques et aux assurances des entreprises	Lundi, 13 h 30
C110 Les rudiments de l'expertise des sinistres	Jeudi, 9 h 30
C111 L'expertise des sinistres : notions avancées	Mercredi, 13 h 30
C112 Les sinistres : aspects pratiques de la gestion	Vendredi, 9 h 30
C120 Les rudiments de l'appréciation du risque	Mercredi, 13 h 30
C121 L'appréciation du risque : notions avancées	Mardi, 9 h 30
C122 L'appréciation du risque : aspects pratiques de la gestion	Vendredi, 13 h 30
C130 Le courtier et l'agent d'assurance : compétences élémentaires	Mardi, 9 h 30
C131 Le courtier et l'agent d'assurance : compétences avancées	Lundi, 13 h 30
C132 Le courtier et l'agent d'assurance : aspects pratiques de la gestion	Mercredi, 9 h 30

\* Dans le cadre de ces cours, les examens ont lieu uniquement en décembre et en avril. Ils ne sont pas offerts en juillet, qu'il s'agisse de cours, de reprises ou de reports.

† Ces cours sont offerts en anglais seulement.

## Jours et dates des examens

Lundi	5 déc. 2011	2 avril 2012	9 juillet 2012	3 déc. 2012
Mardi	6 déc. 2011	3 avril 2012	3 juillet 2012	4 déc. 2012
Mercredi	7 déc. 2011	4 avril 2012	4 juillet 2012	5 déc. 2012
Jeudi	8 déc. 2011	5 avril 2012	5 juillet 2012	6 déc. 2012
Vendredi	9 déc. 2011	30 mars 2012	6 juillet 2012	7 déc. 2012

## Votre carrière... votre formation... votre choix

Le programme de PAA offre un vaste choix de cours. Cependant, nous vous suggérons l'un des cheminement suivants, dans le but de vous aider à vous qualifier en vue de votre carrière et de l'obtention de votre titre professionnel.

### Appréciation du risque

- C11 Principes et pratique de l'assurance
- C12 L'assurance des biens
- C14 L'assurance automobile, 1<sup>re</sup> partie
- C13 L'assurance de la responsabilité civile, 1<sup>re</sup> partie
- C120 Les rudiments de l'appréciation du risque
- C121 L'appréciation du risque : notions avancées
- C40 L'assurance des pertes d'exploitation
- C48 L'assurance automobile, 2<sup>e</sup> partie
- C122 L'appréciation du risque : aspects pratiques de la gestion
- C16 L'industrie des assurances

### Sinistres

- C11 Principes et pratique de l'assurance
- C12 L'assurance des biens
- C14 L'assurance automobile, 1<sup>re</sup> partie
- C13 L'assurance de la responsabilité civile, 1<sup>re</sup> partie
- C110 Les rudiments de l'expertise des sinistres
- C111 L'expertise des sinistres : notions avancées
- C39 La fraude : sensibilisation et prévention
- C32 Les dommages corporels
- C112 Les sinistres : aspects pratiques de la gestion
- C16 L'industrie des assurances

### Courtier/agent

- C11 Principes et pratique de l'assurance
- C12 L'assurance des biens
- C14 L'assurance automobile, 1<sup>re</sup> partie
- C13 L'assurance de la responsabilité civile, 1<sup>re</sup> partie
- C130 Le courtier et l'agent d'assurance : compétences élémentaires
- C131 Le courtier et l'agent d'assurance : compétences avancées
- C39 La fraude : sensibilisation et prévention
- C72 Intro. à la gestion des risques et aux assurances des entreprises
- C132 Le courtier et l'agent d'assurance : aspects pratiques de la gestion
- C16 L'industrie des assurances

### Assurance Maritime

- C11 Principes et pratique de l'assurance
- C53 Principles of Marine Insurance
- C54 Marine Underwriting
- C55 Marine Claims
- C43 Les assurances des risques spécialisés
- C45 Les cautionnements
- C14 L'assurance automobile, 1<sup>re</sup> partie
- C13 L'assurance de la responsabilité civile, 1<sup>re</sup> partie
- C12 L'assurance des biens
- C16 L'industrie des assurances

## Professionnel d'assurance agréé

Vous constaterez que tous les étudiants commencent avec le cours C11 : Principes et pratique de l'assurance et terminent avec le cours C16 : L'industrie des assurances. Les cours C12, C13 et C14 sont également suivis par l'ensemble des étudiants, car ils contiennent des renseignements techniques essentiels à toute personne œuvrant dans le domaine des assurances. Les autres cours de chaque spécialisation sont des suggestions. Veuillez noter que vous devez suivre trois cours professionnels appliqués.

Vous pouvez également faire d'autres choix et il se peut que votre employeur désire vous orienter dans vos études. Quoi qu'il en soit, prenez le temps de lire le programme et de

**PLANIFIER VOTRE FORMATION PROFESSIONNELLE EN ASSURANCES.**

# Description des cours

## C11 Principes et pratique de l'assurance

Nous vous recommandons fortement de suivre ce cours en premier, quoi qu'il en soit, il doit être l'un de vos quatre premiers cours. Le C11 donne un aperçu global du domaine et constitue la base de vos études dans le cadre du programme de PAA. Le cours comporte une introduction au risque et une explication du rôle de l'assurance. On vous y présente les concepts et la terminologie de base de l'assurance, les principales notions juridiques liées à l'assurance, ainsi que les intervenants de l'industrie et les rapports qui s'établissent entre eux. On n'y aborde pas de types d'assurance précis. Les principes qui vous sont inculqués sont à la base de toutes les situations qui se présenteront à vous dans le domaine des assurances, de tous les contrats et de tous les autres cours que vous allez suivre.

### Sommaire

- Le risque et l'assurance
- L'assurance : historique et fonctions
- L'établissement des taux, l'appréciation du risque et la tarification
- L'assureur
- La commercialisation de l'assurance et les intermédiaires en assurance
- Le droit et les tribunaux
- Le droit relatif au contrat selon le Code civil du Québec et la Common law
- Le contrat d'assurance
- Les documents et la marche à suivre en matière d'assurance
- L'expert et le processus de règlement des sinistres
- La réassurance
- Les organismes d'assurance
- Le client

## C12 L'assurance des biens

Ce cours présente une introduction à l'assurance des biens. Il énonce le fondement de tous les genres d'assurance des biens et explique le cadre législatif qui les régit, ainsi que les principes, les doctrines et autres caractéristiques qu'ils ont en commun. Il montre comment les contrats d'assurance des biens les plus couramment employés tiennent compte de ce cadre et de ces caractéristiques communes. Il aborde la façon dont les nouveaux libellés voient le jour afin de faire face à l'évolution constante des difficultés d'ordre pratique. Nous vous recommandons de suivre le C11 avant le C12.

### Sommaire

- L'assurance incendie
- Les dispositions légales (en Common law)
- Les dispositions générales (au Québec)
- Les contrats d'assurance incendie : clauses, limitations
- Extensions et risques supplémentaires; stipulations additionnelles
- Le formulaire d'assurance habitation de base
- Le concept de l'assurance multirisque
- Les contrats d'assurance habitation

## C13 L'assurance de la responsabilité civile, 1<sup>re</sup> partie

Pour comprendre l'assurance de la responsabilité civile, il faut d'abord avoir acquis certaines notions de droit touchant les sources du droit canadien, ainsi que sur les aspects qui différencient la Common law du Code civil du Québec. Il ne s'agit pas d'un cours de droit, mais les principes juridiques qui influent sur l'assurance de la responsabilité civile y sont présentés. On y explique les situations les plus courantes qui font en sorte qu'une personne est responsable envers une autre, puis on explique comment ces types de responsabilité peuvent être assurés ou pourquoi ils ne le peuvent pas. Nous vous recommandons de suivre les cours C12 et C14 avant de prendre celui-ci.

### Sommaire

- Une introduction à l'assurance de la responsabilité civile
- Le droit canadien
- Les concepts généraux en matière de responsabilité civile
- La Common law
- Le Code civil du Québec
- La responsabilité civile Produits et ses effets
- Les contrats d'assurance de la responsabilité civile
- L'appréciation du risque

## C14 L'assurance automobile, 1<sup>re</sup> partie

Ce cours présente une étude détaillée de l'assurance automobile au Canada. Il porte sur la législation liée à l'assurance automobile et aux contrats d'assurance automobile, ainsi qu'aux règlements; on y met principalement l'accent sur les assurances des particuliers. Il dresse un portrait général des modalités d'application de l'assurance automobile dans les différentes provinces et de certaines des difficultés qui s'y rattachent. On y présente également en détail les contrats des propriétaires ainsi que les garanties qui sont propres à votre province.

### Sommaire

- Apparition et évolution de l'assurance automobile
- Concepts juridiques
- L'assurance automobile au Québec
- La S.A.A.Q. et l'indemnisation des dommages corporels
- La structure de la F.P.Q. 1
- Les propositions d'assurance automobile
- Responsabilité civile
- Dommages éprouvés par le véhicule assuré
- Les dispositions diverses
- Les dispositions générales
- L'assurance de personnes
- Les avenants pouvant être annexés à la formule des propriétaires, la formule des conducteurs
- L'appréciation du risque
- L'établissement des taux en assurance automobile
- L'expertise des sinistres en assurance automobile
- Les plans d'accès à l'assurance automobile institués par l'industrie
- Le régime de l'Ontario
- Aperçu des garanties propres à chaque province, à l'exception de la province de résidence de l'étudiant

# L'Institut d'assurance du Canada

## Liste des frais applicables pour 2011 – 2012

Date d'entrée en vigueur : le 1<sup>er</sup> août 2011

### Programme de PAA

#### TARIF DE BASE

**Remarque :** Les taxes provinciales (y compris la TPS ou la TVH) s'appliquent au montant des frais. Consultez le site Web pour connaître le total des frais pour chaque province.

Toutes les autres provinces

Québec

### Formation à distance

(Les montants comprennent le prix des trousse PAA ainsi que l'enseignement et les frais d'examen.)

*♦ Cours C11 (1 <sup>re</sup> inscription)	624,00	629,00
Cours professionnels appliqués et cours C11, C12 et C16 (tarif de base)	580,00	585,00
♦ Tous les autres cours (tarif de base)	548,00	553,00
Ass. maritime	Communiquez avec l'Institut	Communiquez avec l'Institut
♦ Prolongation d'études	423,00	423,00
♦ Supplément : étudiants de l'extérieur du Canada (aucune taxe)	195,00	195,00
Transfert de session d'examens	50,00	50,00
Abandon (Voir page 32)	50,00	50,00
♦ Tarif de base. Ce montant sera réduit de 50,00 \$ pour ceux qui s'inscrivent tôt. Reportez-vous à la page 28 pour connaître les dates limites. Le tarif applicable à tous les cours professionnels appliqués et aux cours C11, C12 et C16 inclut le guide de référence de l'étudiant et le service de consultation en ligne.		

### Examens

* Cours C11 (1 <sup>re</sup> inscription)	202,00	202,00
Frais d'examens	158,00	158,00
Inscription tardive (reçue après la date limite)	70,00	70,00
Inscription tardive (reçue à moins de 14 jours de la semaine d'examens)	100,00	100,00
Reprises	155,00	155,00
Demandes de report d'examen	Voir page 32	Voir page 32
Retrait d'inscription à un examen (avant la date limite)	50,00	50,00
Examens: Appels		
Frais de réévaluation	115,00	115,00
Frais de révision	90,00	90,00
Frais de recomptage	25,00	25,00

### Manuels de cours

Manuels : PAA	125,00	130,00
Guide de référence de l'étudiant	55,00	55,00
Trousse PAA (Manuel de cours et guide de référence de l'étudiant)	157,00	162,00
Dictionary	55,00	55,00

Le trousse est obligatoire pour les cours professionnels appliqués et pour les cours C11, C12 et C16.

Le coût du guide de référence de l'étudiant inclut le service de consultation en ligne.

La TPS de 5 % s'applique à la vente de tous les manuels.

Des frais d'expédition s'appliquent à toutes les commandes.









Pour toute commande spéciale, y compris les manuels d'assurance maritime, communiquez avec l'Institut.

### Divers

* Crédit : C11	94,00	94,00
Crédit : tous les autres cours	50,00	50,00
Chèques renvoyés	52,00	52,00
Relevés de notes	21,00	21,00
Reçus pour fins d'impôt (copies)	20,00	20,00

\* Ces frais comprennent un supplément de 44,00 \$, correspondant aux frais d'ouverture de dossier de l'étudiant.

# Aide-mémoire de l'étudiant

-  Assurez-vous que vous avez acquitté vos frais d'adhésion. Devenez membre de votre institut régional si ce n'est pas déjà le cas. Pour la liste des adresses des différents instituts et sections, reportez-vous à la page couverture intérieure.
-  Avant de vous inscrire à un cours, assurez-vous que vous êtes admissible.
-  Consultez votre institut régional au sujet des périodes d'inscription aux cours et des dates limites.
-  Avant de vous inscrire à plus d'un cours, **assurez-vous qu'il n'y a aucun conflit d'horaire entre les différents examens. C'est à vous qu'il revient de faire cette vérification.**
-  Vous devez soumettre votre inscription aux examens des cours de formation à distance ou des cours magistraux à l'Institut d'assurance du Canada avant les dates limites indiquées à la page 29.
-  L'étudiant doit faire lui-même les démarches en vue d'acquitter les frais exigés et ce, même si quelqu'un d'autre assume les frais de cours.
-  Les frais applicables à la formation à distance ou aux examens peuvent être acquittés par Visa, MasterCard ou American Express. Inscrivez-vous au plus tôt et ne dépassez pas la date limite.
-  Si vous devez abandonner un cours de formation à distance ou retirer votre inscription à un examen, l'Institut d'assurance du Canada doit recevoir une demande à cet effet avant les dates indiquées aux pages 32 et 35. Le remboursement des frais de cours magistraux doit être négocié directement avec l'établissement collégial ou l'institut régional qui offre ces cours.

## Dates à retenir

- AOÛT:**
  - Inscription aux cours en vue des examens de décembre.
- SEPTEMBRE:**
  - Inscription à la formation à distance en vue des examens d'avril.
  - La date limite d'inscription aux cours de formation à distance en vue des examens de décembre est le 30 septembre.
  - Abandon/Transfert/Envoi des exercices.
- OCTOBRE:**
  - La date limite d'inscription à la session d'examens de décembre, pour les étudiants des cours magistraux,\* est le 15 octobre.
- DÉCEMBRE:**
  - Examens au palier national. **Du 5 au 9 décembre 2011.**
  - Inscription aux cours de formation à distance en vue des examens de juillet.
- JANVIER:**
  - Inscription aux cours magistraux en vue des examens d'avril.
  - La date limite d'inscription aux cours de formation à distance en vue des examens d'avril, est le 31 janvier.
  - Abandon/Transfert/Envoi des exercices.
- FÉVRIER:**
  - La date limite d'inscription à la session d'examens d'avril, pour les étudiants des cours magistraux,\* est le 15 février.
- AVRIL:**
  - Inscription aux cours magistraux en vue des examens de juillet.
  - Examens au palier national. **Du 30 mars au 5 avril 2012.**
  - La date limite d'inscription aux cours de formation à distance en vue des examens de juillet, est le 30 avril.
  - Envoi des exercices.
- MAI:**
  - Inscription aux cours de formation à distance en vue des examens de décembre.
  - Abandon/Transfert
  - La date limite d'inscription à la session d'examens de juillet, pour les étudiants des cours magistraux,\* est le 1<sup>er</sup> juin.
- JUIN:**
  - Renouvellement de l'adhésion.
- JUILLET:**
  - Examens au palier national. **Du 3 au 9 juillet 2012.**

\* Applicable aux étudiants inscrits à la session de cours magistraux alors en cours.

# Description des cours

## C16 L'industrie des assurances

Ce cours vient couronner le programme de PAA. Nous vous recommandons de le suivre en dernier (dixième cours) et il doit obligatoirement être l'un des trois derniers cours suivis. Vous devez en outre avoir réussi cinq cours avant de pouvoir le suivre. Maintenant que vous possédez une connaissance fondamentale de l'assurance et du risque, sur le plan technique, vous en apprendrez davantage sur l'industrie des assurances dans un contexte plus large. Ce cours aborde la relation entre l'industrie des assurances et son milieu et se penche sur les questions à caractère international, liées à l'assurance. Vous acquerrez des connaissances sur des concepts financiers propres à l'industrie des assurances. Vous examinerez la commercialisation de l'assurance, la tarification du produit, les relations entre le courtier et l'assureur, la réglementation et le fonctionnement général de l'assurance. Le cours vous initie à l'étude de la déontologie, ainsi qu'à la façon dont elle s'applique à vous et à notre industrie.

### Sommaire

- L'industrie des assurances au Canada
- La structure d'une société d'assurance
- La dynamique du marché de l'assurance
- La gestion et l'analyse financières
- La réglementation
- La commercialisation en assurance
- Les relations entre l'assureur et les producteurs
- La tarification de l'assurance
- Les nouveaux risques et les tendances en assurance
- Déontologie, formation et excellence

## C31 Property Damage Appraisal \*

On présente un aperçu de la terminologie propre au domaine de la construction des bâtiments, du mode de construction d'un bâtiment, des matériaux de construction employés, des méthodes de réparation ainsi que des modes d'évaluation. Renseignez-vous sur les types les plus fréquents de dommages à un bâtiment et sur la façon de procéder pour évaluer le coût des réparations.

### Sommaire

- Construction et réparation : la terminologie
- Les types de structure
- La susceptibilité aux dommages et aux réparations

## C32 Les dommages corporels

Dans ce cours, vous acquerrez des connaissances élémentaires sur l'anatomie et la physiologie du corps humain et apprendrez en quoi ces connaissances sont importantes pour l'expert d'assurance. On y expose le processus d'enquête et l'on y examine les facteurs dont il faut tenir compte lors de l'évaluation des sinistres et des négociations en vue d'en arriver à un règlement. On y aborde également les blessures qui surviennent le plus fréquemment, ainsi que le traitement généralement prescrit par les médecins. Vous étudierez le mode d'interprétation des rapports médicaux et vous acquerrez des connaissances sur la réadaptation et sur le rôle de l'expert dans ce processus. Ce cours est recommandé à tous ceux et celles dont les activités sont liées aux sinistres.

### Sommaire

- L'enquête, l'évaluation et la négociation
- L'incapacité
- Les notions élémentaires d'anatomie et de physiologie
- La réadaptation
- Les blessures traumatiques et les traitements
- Les troubles psychologiques
- Les rapports médico-légaux et les examens médicaux indépendants

## C35 L'assurance contre les délits

Ce cours présente un aperçu de l'assurance contre les vols et les détournements et s'adresse tout particulièrement à ceux et celles qui œuvrent dans les domaines de l'appréciation du risque, de l'expertise des sinistres et de la prévention. Vous procéderez à une étude des risques de vols et de détournements, de la nécessité de s'assurer contre ces risques et des contrats que l'on peut se procurer pour obtenir une telle protection.

On y abordera la tarification et l'appréciation du risque en assurance contre les vols et les détournements, ainsi que la prévention, la réduction et l'expertise des sinistres.

### Sommaire

- Une introduction à l'assurance contre les délits
- Les formulaires de police traditionnels
- L'assurance contre les détournements, la disparition et la destruction (police 3 D)
- Les polices couvrant les établissements financiers
- L'appréciation du risque
- La protection des locaux
- Les systèmes d'alarme antivols et dispositifs anti-intrusion
- La sécurité de la ligne et la destination des signaux; choix du système d'alarme
- Les coffres-forts et chambres fortes; le vol à main armée
- La tarification; les sinistres

\* Offert en anglais seulement.

# Description des cours

## C36 Construction des bâtiments, protection incendie et risques courants

(manuel de SCM Gestion des risques)

Ce cours porte sur les éléments de base du risque incendie. L'assurance n'y est pas abordée en tant que telle; on y met plutôt l'accent sur certains aspects matériels du risque, que l'on peut assurer. Le cours s'adresse tout particulièrement à ceux et celles qui œuvrent dans le domaine de la prévention des sinistres ou de la production.

### Sommaire

- La construction des bâtiments
- Le chauffage
- L'électricité
- Les liquides inflammables
- Les risques courants
- La protection

## C37 Risques industriels

(manuel de SCM Gestion des risques)

Ce cours poursuit l'étude des aspects matériels du risque, entamée dans le cours C36. Encore une fois, il n'aborde pas l'assurance comme telle, mais présente plutôt une analyse détaillée de certains phénomènes physiques et de divers processus pouvant être à l'origine d'explosions ou d'incendies couverts aux termes d'un contrat d'assurance ainsi que des façons de réduire ces risques. Ce cours est conçu avant tout pour les personnes œuvrant dans le domaine de la prévention des sinistres et de la sélection des risques. Nous vous recommandons fortement de suivre au préalable le cours C36.

### Sommaire

- Le matériel de chauffage et de refroidissement
- Les affectations propices à l'accumulation de poussières
- Les risques d'origine électrique
- Les liquides inflammables
- Les risques liés au traitement électronique de l'information
- Les matières dangereuses
- Les systèmes d'alarme contre l'incendie
- La manipulation des matériaux
- Les gaz

## C38 Prévention des sinistres accidents et risques divers

(manuel de SCM Gestion des risques)

Ce cours porte, d'une part, sur les risques pouvant être à l'origine de blessures ou de dommages dont l'assuré est civilement responsable et, d'autre part, sur des façons de réduire ces risques. Il s'adresse avant tout aux personnes œuvrant dans le domaine de la prévention des sinistres et de la sélection des risques, mais il pourra également être utile aux courtiers. Nous vous recommandons de suivre au préalable le cours C13.

### Sommaire

- La responsabilité civile: notions générales
- La responsabilité civile liée aux lieux assurés
- Les risques courants
- La responsabilité civile des fabricants et des entrepreneurs
- La responsabilité civile Produits
- La responsabilité civile des garagistes
- La responsabilité civile pollution

## C39 La fraude: sensibilisation et prévention

Apprenez comment une fraude peut être commise aux termes d'un contrat d'assurance et quelles démarches sont entreprises par l'industrie des assurances afin de lutter contre la fraude. On aborde le coût de la fraude, de même que les lois qui influent sur la façon dont les assureurs doivent se charger des enquêtes ainsi que du règlement des sinistres. Ce cours convient tout à fait à ceux qui œuvrent dans le domaine des sinistres. On y aborde les sinistres dans le contexte des biens, de la responsabilité civile et de l'automobile. Une partie du manuel est vouée aux affaires nouvelles et aux renouvellements, ce qui fait de ce cours un atout pour quiconque œuvre dans l'industrie. Il peut être avantageux pour tout professionnel d'assurance d'être bien renseigné sur la fraude à l'assurance.

### Sommaire

- Le coût de la fraude à l'assurance
- Quelques définitions; moyens de défense; la loi
- Les affaires nouvelles et les renouvellements
- Les sinistres: biens, automobile et responsabilité civile
- Les organismes et les démarches de lutte contre la fraude à l'assurance
- La conscience professionnelle

# Description des cours

## C40 L'assurance des pertes d'exploitation

Comme l'assurance des pertes d'exploitation est liée à l'assurance des biens, nous vous recommandons de suivre au préalable le cours C12, qui porte sur l'assurance des biens. Ce cours est important pour le rédacteur production, le professionnel de la vente qui œuvre au sein d'une agence ou d'un cabinet de courtage, ou encore l'expert qui prévoit concentrer ses activités sur l'assurance des biens des entreprises. Le cours débute par une introduction dans laquelle on décrit les avantages que présente ce type d'assurance pour les entreprises. Vous passerez en revue, de façon détaillée, les nouveaux formulaires d'assurance des pertes de bénéfice brut élaborés par le BAC et apprendrez le mode de règlement des sinistres, ainsi que la façon de choisir des montants de garantie, aux termes de ces formulaires. Vous aborderez également les anciens formulaires, qui sont toujours en usage au sein du marché canadien.

### Sommaire

- Introduction à l'assurance des pertes d'exploitation
- Les formulaires standard d'assurance des pertes de bénéfice brut et les formulaires d'assurance prolongée des pertes de bénéfice brut
- La détermination du capital assuré et le règlement des sinistres — Les formulaires d'assurance des pertes de bénéfice brut
- Les formulaires antérieurs : les formules standard et étendue de l'assurance des pertes de bénéfice brut
- L'assurance des loyers ou de la valeur locative
- L'assurance des frais supplémentaires
- Formulaires divers d'assurance des pertes d'exploitation

## C43 Les assurances des risques spécialisés

Ce cours aborde un grand nombre des plus importants types d'assurances des risques spécialisés, qui ne sont mentionnés que brièvement, le cas échéant, dans le cadre des autres cours. Il s'agit entre autres de l'assurance contre le bris des glaces, l'assurance contre le bris des machines, l'assurance aviation et l'assurance voyage médico-hospitalière. Pour chaque type d'assurance, le cours fournit un aperçu global de l'évolution de la garantie, des risques visés, des formulaires employés, des sinistres couverts et des exclusions ainsi que certains renseignements sur les pratiques courantes en matière d'appréciation du risque, de tarification et de règlement des sinistres.

Ce cours sera utile aux rédacteurs production, au personnel des agences ou des cabinets de courtage ainsi qu'aux experts en sinistres.

### Sommaire

- L'assurance contre le bris des glaces
- Les cautionnements
- L'assurance contre le bris des machines
- L'assurance aviation
- L'assurance agricole
- Assurances diverses
- L'assurance voyage médico-hospitalière

## C45 Les cautionnements

Ce cours présente une étude élémentaire du domaine des cautionnements. Comme il s'agit d'un domaine principalement lié à l'industrie de la construction, c'est surtout sur cette industrie que le manuel met l'accent. Le cours aborde le domaine des cautionnements dans le cadre des projets de construction, les cautionnements requis, la sélection des risques, l'expertise des sinistres ainsi que certains aspects légaux. Il jette également un coup d'œil rapide sur d'autres types de cautionnements.

### Sommaire

- Introduction aux cautionnements
- Le domaine de la construction
- Les cautionnements de construction
- La sélection des risques liés aux cautionnements
- Le cautionnement conjoint et la réassurance
- Les aspects juridiques du cautionnement
- Les conventions d'indemnisation
- Les cautionnements divers
- Le règlement des sinistres aux termes d'un cautionnement
- Les états financiers

## C47 La réassurance

La réassurance est l'assurance des assureurs. Dans ce cours, vous apprendrez quels en sont les principes et les modalités d'application. Vous étudierez les principaux types de réassurance et apprendrez en quoi ceux-ci contribuent, de façon importante, à maintenir la stabilité de l'industrie des assurances. Ce cours est difficile pour qui ne possède pas une solide compréhension de base de l'assurance des biens, de l'assurance de la responsabilité civile et de l'assurance automobile. Par conséquent, à moins que vous n'ayez de l'expérience professionnelle dans ces domaines, nous vous recommandons fortement de suivre les cours C12, C13 et C14 avant celui-ci.

### Sommaire

- Introduction à la réassurance
- Les méthodes et les types de réassurance
- Les fonctions de la réassurance
- Les ententes (traités) de réassurance proportionnelle
- Les ententes (traités) de réassurance non proportionnelle
- Les dispositions applicables aux traités de réassurance proportionnelle aussi bien que non proportionnelle
- Les programmes de réassurance
- Le prix de la réassurance
- Les rapports de réassurance
- Les divers types de réassurance

# Description des cours

## C48 L'assurance automobile, 2<sup>e</sup> partie

Le C48 débute là où le C14 prend fin. Il se concentre sur l'assurance **automobile des entreprises**. Vous passez brièvement en revue le lien entre l'assurance automobile des particuliers et l'assurance automobile des entreprises. Vous étudiez la nature des risques des entreprises ainsi que le mode d'appréciation de ces risques, qu'il s'agisse de véhicules distincts ou de flottes; vous étudiez la tarification en assurance automobile des entreprises; la gestion des risques liés aux véhicules de type utilitaire, particulièrement dans le cas des flottes; les risques des garagistes: comment on les identifie, ce qui les caractérise, pourquoi ils doivent faire l'objet d'une garantie particulière, ainsi que les modes d'appréciation des risques et de tarification qui s'y appliquent. Vous étudiez également diverses garanties, y compris la formule des garagistes, la formule des non-propriétaires, la formule des locateurs, l'assurance automobile excédentaire, ainsi que divers avenants à la formule des propriétaires.

### Sommaire

- L'assurance automobile des entreprises: aspects fondamentaux
- L'appréciation du risque en assurance automobile des entreprises
- La tarification de l'assurance automobile des entreprises
- L'assurance des propriétaires: formulaires additionnels, avenants et conventions
- Les flottes de véhicules: gestion des risques et prévention des sinistres
- L'assurance automobile des non-propriétaires
- Les risques des garagistes: l'utilité de l'assurance automobile, formule des garagistes
- La police d'assurance automobile, formule des garagistes
- La police d'assurance automobile, formule des locateurs
- La police d'assurance automobile excédentaire

## C49 L'assurance de la responsabilité civile, 2<sup>e</sup> partie

Ce cours élargit les connaissances acquises dans le cadre du cours L'assurance de la responsabilité civile — 1<sup>re</sup> partie. On y aborde la différence entre l'assurance basée sur la date des réclamations et l'assurance basée sur la survenance des dommages. On se penche sur les façons dont la garantie est élargie et augmentée en assurance de la responsabilité civile. Les notions de droit liées aux formes plus spécialisées de responsabilité sont brièvement exposées, dans le contexte de l'environnement, de l'emploi, des professionnels de la construction et des nouvelles formes de responsabilité. On aborde également des contrats d'assurance employés pour couvrir ces risques.

### Sommaire

- Les contrats d'assurance sur la base des réclamations présentées et sur la base de la survenance des dommages
- L'élargissement et l'accroissement des garanties
- La responsabilité dans le contexte de l'emploi
- Les atteintes à l'environnement

- La responsabilité civile professionnelle
- L'assurance wrap-up
- Les possibilités en matière de financement du risque
- Les nouvelles tendances
- La réassurance et les sinistres
- Études de cas

## C53 Principles of Marine Insurance \*

Ce cours constitue une introduction aux principes du droit maritime et du droit en matière de transport. Vous y étudierez la réglementation internationale ainsi que les documents régissant la mise en vigueur de ces principes. Vous y étudierez également la réglementation canadienne.

### Sommaire

- Les principes du droit maritime international
- Les contrats d'affrètement; les chartes-parties; les connaissements
- La loi sur le transport des marchandises par eau, 1971
- Le sauvetage; la responsabilité en cas de collision
- Les dispositions de la Loi des assurances de 1906 concernant l'assurance maritime
- Les principales catégories d'assurance maritime
- Les aspects dont il faut tenir compte sur le plan de la déontologie

## C54 Marine Underwriting \*

Dans ce cours, on aborde différents aspects de l'assurance sur corps de navire et de l'assurance transport des marchandises, notamment les formulaires, les clauses et les facteurs de tarification. On y présente aussi, succinctement, la nature des clubs de protection et d'indemnisation. On passe en revue les risques liés à l'énergie et autres risques connexes. On y aborde aussi la réassurance dans le cadre de la gestion d'un portefeuille d'assurance maritime.

### Sommaire

- L'appréciation du risque lié aux corps de navire
- L'appréciation du risque lié au transport des marchandises et aux diverses formes de responsabilité s'y rattachant
- Les risques liés à l'énergie
- La réassurance
- Les principales clauses en ce qui a trait aux corps de navire et au transport des marchandises
- Introduction à la gestion d'un portefeuille d'assurance maritime et réassurance

\* Ces cours sont offerts en anglais seulement.

# Description des cours

## C55 Marine Claims \*

Ce cours aborde les principes régissant le processus d'expertise des sinistres et présente des exemples pratiques de sinistres en assurance sur corps de navire, en assurance transport de marchandises, en assurance du fret ainsi que dans le contexte de la responsabilité en cas de collision. Vous étudierez également le concept de l'avarie commune ainsi que son application en cas de sinistre.

Comme le Chartered Insurance Institute a cessé d'offrir un cours sur les sinistres en assurance maritime, nous nous servons de la matière ayant trait aux sinistres, contenue dans l'ancien manuel de cours CII 755, intitulé *Marine Insurance Underwriting and Claims (755)* (Édition oct. 2001/nov. 2002/nov. 2003). Il se peut que vous ayez déjà la documentation dont vous avez besoin, si vous vous êtes inscrit au cours C54, *Marine Underwriting*, en 2004. Nous avons reçu du CII une autorisation restreinte de photocopier la partie de ce manuel ayant trait aux sinistres, pour les fins du cours C55.

### Sommaire

- Les navires; l'avarie particulière; les pertes totales
- La responsabilité en cas de collision
- L'avarie commune et le sauvetage; la règle York-Anvers
- Les réclamations à la suite de sinistres ayant atteint des marchandises
- Les sinistres liés aux marchandises en cours de transport
- Les pertes de fret

## C66 Rudiments des services financiers, 1<sup>re</sup> partie

Ce cours est le premier d'une série de manuels portant sur les services financiers et porte surtout sur l'assurance sur la vie et sur l'assurance maladie. On y aborde les éléments fondamentaux du droit et de l'assurance, dans le contexte de l'assurance de personnes. On y étudie le besoin en matière de stabilité financière et l'on examine comment remédier aux risques liés à la personne, par le biais de l'assurance. On explique les propositions et les documents liés au contrat d'assurance, du point de vue de la souscription. L'acquisition des notions de base sur la façon d'établir les prix des produits d'assurance permet une compréhension plus profonde du fonctionnement de cette industrie. On aborde les produits d'assurance sur la vie et d'assurance maladie, pour les particuliers et les entreprises. On étudie également un cadre de programmes gouvernementaux, en vue d'une bonne évaluation des besoins financiers.

### Sommaire

- Introduction aux services financiers
- Fondements de droit et d'assurance
- L'industrie de l'assurance de personnes
- Les besoins en matière d'assurance vie et d'assurance maladie
- La demande d'assurance; les documents
- L'évaluation des risques et la tarification en assurance vie
- Les produits d'assurance vie : particuliers et entreprises
- L'assurance maladie
- Les régimes d'assurance collective
- Les programmes gouvernementaux et la sécurité financière

## C72 Introduction à la gestion des risques et aux assurances des entreprises

Ce cours comporte une vue d'ensemble des moyens employés pour établir les besoins d'une entreprise en matière d'assurance. Il porte d'abord sur la gestion des risques, en n'abordant l'assurance qu'en tant que l'un des aspects de la gestion des risques que présente l'entreprise de l'assuré. Il propose par la suite une introduction à l'assurance des biens des entreprises, à l'assurance de la responsabilité civile des entreprises et à l'assurance des pertes d'exploitation.

### Sommaire

- Initiation à la gestion des risques
- L'identification et l'analyse des risques de perte
- Études de cas
- L'assurance de biens
- L'assurance de la responsabilité civile
- L'assurance des pertes d'exploitation
- Les polices combinées — une vue d'ensemble

## C110 Les rudiments de l'expertise des sinistres

Ce cours présente essentiellement des connaissances ciblées, sur l'assurance et le comportement professionnel dans le domaine des sinistres. Les savoirs comportementaux et les connaissances nécessaires pour se charger des sinistres sont abordés, dans le but d'améliorer les techniques de base de l'expertise et du règlement des sinistres. Vous apprendrez comment assurer une bonne gestion des relations interpersonnelles, afin de recueillir des renseignements importants dans le cadre du processus de règlement des sinistres. Un processus, présenté étape par étape, explique l'analyse des contrats à des fins d'évaluations de la garantie. Vous apprendrez également les fondements de l'enquête, de l'évaluation, de la négociation et du règlement, dans le cadre du processus d'expertise des sinistres. Des aspects élémentaires précis, ayant trait aux sinistres, seront abordés dans les contextes de l'automobile, des biens et de la responsabilité civile. Il faudrait suivre les cours C11, C12, C13 et C14 avant celui-ci.

### Sommaire

- Les contextes législatif et organisationnel
- L'analyse du contrat d'assurance
- Les aptitudes en communication
- L'enquête, l'évaluation, la négociation et le règlement
- Les sinistres automobiles, biens et de la responsabilité civile

**Les étudiants qui ont réussi le cours C17 : Sinistres 1 ne peuvent pas s'inscrire à celui-ci.**

\* Offert en anglais seulement.

# Description des cours

## C111 L'expertise des sinistres : notions avancées

Il s'agit là du second cours du volet professionnel Sinistres et l'on y aborde des questions plus complexes, liées aux sinistres. On y présente certains aspects liés à l'expertise des sinistres de responsabilité civile. On y aborde aussi les atteintes à l'environnement, les sinistres découlant de la responsabilité civile produits et de la responsabilité civile professionnelle, ainsi que les dommages corporels, dans le contexte de l'assurance automobile. On donne un aperçu du cadre entourant le processus de négociations et de médiation. On examine les questions associées aux enquêtes entourant des dommages plus complexes subis par des biens, de même que les sinistres atteignant les biens des entreprises. Vous y trouverez un guide, étape par étape, en vue du règlement des sinistres liés aux pertes d'exploitation et vous apprendrez aussi des techniques précises d'expertise et de règlement des vols et détournements ainsi que des réclamations aux termes des cautionnements. Nous vous recommandons de suivre les cours C11, C12, C13, C14 et C110 avant de prendre celui-ci.

### Sommaire

- Les conditions de la garantie responsabilité civile
- Les réclamations en cas de dommages corporels
- Les atteintes à l'environnement, la RC produits et la RC professionnelle
- Les dommages corporels et l'assurance automobile
- La négociation et la médiation
- Les enquêtes sur les sinistres complexes atteignant des biens et sur les sinistres atteignant les biens des entreprises
- Les pertes d'exploitation
- L'assurance contre les délits et les sinistres aux termes d'un cautionnement

## C112 Les sinistres : aspects pratiques de la gestion

C'est le troisième cours du volet professionnel Sinistres et l'on y étudie la gestion dans le domaine des sinistres, d'un point de vue plus global. On y explore les divers aspects du rôle du gestionnaire de risques. On y examine les compétences comportementales en matière de gestion, sur les plans de la communication, de la collaboration et de la capacité à résoudre les problèmes. On se penche sur les procédés, les moyens de contrôle et les mesures auxquelles on a recours dans le domaine des sinistres, dans un contexte administratif global. Vous apprendrez ce dont il faut tenir compte en matière de gestion, en ce qui a trait aux méthodes d'établissement des provisions, aux vérifications comptables des dossiers de sinistres, aux recouvrements, au processus entourant les litiges et à la gestion des sinistres de catastrophe. On y aborde aussi plus en détail la diffamation, les recours collectifs et les lois relatives à la confidentialité. Nous vous recommandons de suivre les cours C11, C12, C13, C14, C110 et C111 avant de prendre celui-ci.

### Sommaire

- Introduction à la gestion des sinistres
- Processus, méthodes, moyens de contrôle et modes de détermination entourant les sinistres
- L'établissement des provisions
- Les sinistres et la vérification
- Les recouvrements
- La gestion des litiges
- La gestion des sinistres de catastrophe
- Les recours collectifs
- Les lois relatives à la protection des renseignements personnels

## C120 Les rudiments de l'appréciation du risque

Ce cours s'adresse au rédacteur production débutant. Vous commencerez par un aperçu du rôle du rédacteur production en tant qu'investisseur des capitaux des actionnaires, au nom de l'assureur. Vous verrez comment ce rôle a évolué et comment le rédacteur production accepte ou refuse un risque, au nom de l'assureur, à l'intérieur de paramètres qui sont à la fois établis par l'assureur et imposés par le milieu extérieur. Vous vous pencherez sur les nombreux types de savoirs précis, qu'ils soient liés au comportement, ou non, ainsi que sur le tempérament que doit avoir un rédacteur production pour réussir. Vous observerez ces caractéristiques, mises en pratique dans le cadre de l'analyse de risques distincts, ayant trait aux biens, à la responsabilité civile et au domaine de l'automobile. Nous vous recommandons fortement de suivre les cours C11, C12, C13 et C14 avant d'entreprendre celui-ci.

### Sommaire

- Introduction à l'appréciation du risque
- L'appréciation du risque : un aperçu
- L'appréciation du risque : le proposant
- L'appréciation du risque lié aux biens
- L'appréciation du risque lié à la responsabilité civile
- L'appréciation du risque automobile
- La tarification du risque
- Les relations interpersonnelles et l'appréciation du risque
- Le contexte de l'appréciation du risque
- Le tempérament et l'appréciation du risque

# Description des cours

## C121 L'appréciation du risque : notions avancées

Ce cours s'adresse aux rédacteurs production de niveau intermédiaire et poursuit l'étude entreprise dans le cours C120 : Les rudiments de l'appréciation du risque. Vous passerez en revue la nature du travail du rédacteur production, ainsi que les types de connaissances, de compétences et de tempéraments dont un rédacteur production a besoin. Vous verrez comment ces caractéristiques doivent être élargies et approfondies, afin d'analyser les besoins et les résultats techniques en ce qui a trait à des risques de plus grande envergure et plus complexes. Le cours vous présentera d'autres branches d'assurance inhabituelles et spécialisées. Vous examinerez le point de vue plus vaste, qu'un rédacteur production plus expérimenté doit adopter pour évoluer dans le contexte des lois et de la réglementation et travailler en tenant compte des libellés faits sur mesure, du transfert alternatif du risque, de la réassurance et des risques d'envergure internationale. Nous vous recommandons de suivre les cours C11, C12, C13, C14 et C120 avant celui-ci.

### Sommaire

- Le rédacteur production expérimenté
- L'appréciation des risques spécialisés, 1<sup>re</sup> partie
- L'appréciation des risques spécialisés, 2<sup>e</sup> partie
- L'analyse des besoins
- L'analyse des sinistres et la tarification
- L'influence des lois et des autorités gouvernementales
- Les libellés faits sur mesure
- Le transfert alternatif du risque
- Le commerce international
- La conservation et la réassurance

## C122 L'appréciation du risque : aspects pratiques de la gestion

Dans ce cours, on passe de l'appréciation de risques précis, aux aspects plus larges, relevant de la gestion d'un portefeuille d'affaires. En premier lieu, vous étudierez la réglementation et les autres influences sur le milieu de l'appréciation du risque, pour ensuite établir un contexte organisationnel, en vous penchant sur l'organisation des entreprises et sur le réseau de distribution. Vous poursuivez votre apprentissage en abordant la planification et les budgets, le recours à la réassurance et l'élaboration de nouveaux programmes et de nouveaux produits. Par la suite, vous apprendrez comment les vérifications internes et externes servent à mesurer les résultats de la planification et du développement. Vous terminerez par un point de vue plus large, en abordant l'établissement des priorités, l'importance de la communication et d'autres facteurs de nature générale permettant une gestion de portefeuille efficace. Nous vous recommandons de suivre les cours C11, C12, C13, C14, C120 et C121 avant de prendre celui-ci.

### Sommaire

- Les influences de la réglementation
- Autres influences
- L'organisation d'une compagnie
- Les réseaux de distribution et la gestion d'établissement
- La planification organisationnelle
- La réassurance
- L'élaboration de programmes et de produits
- Les vérifications internes
- Les vérifications externes
- La gestion de portefeuille

## C130 Le courtier et l'agent d'assurance : compétences élémentaires

Ce cours donne un aperçu des pratiques adoptées en assurance, selon le point de vue du courtier. Ce cours basé sur les compétences, qui se concentre sur les besoins des particuliers et des petites entreprises, sera utile sur-le-champ, particulièrement pour le courtier débutant. On présente d'abord le courtier en tant qu'intermédiaire d'assurance et l'on examine les compétences dont un courtier a besoin pour travailler de façon efficace. Vous suivrez la progression d'un risque, depuis le contact initial avec le client, jusqu'à l'engagement de l'assureur et l'émission des documents confirmant la garantie, en passant par l'évaluation du risque et le processus de proposition. Dans ce cours, vous passerez également en revue les principales branches d'assurance offertes et les transactions courantes, effectuées par un courtier. Nous vous recommandons de suivre les cours C11, C12, C13 et C14 avant de suivre celui-ci.

### Sommaire

- Le rôle de l'intermédiaire d'assurance
- Aperçu des savoirs comportementaux du courtier
- L'analyse pratique du risque
- Comment remplir la proposition
- De la note de couverture à la police
- Analyse des risques et des garanties : les biens
- Analyse des risques et des garanties : l'automobile
- Analyse des risques et des garanties : la responsabilité civile
- Aperçu des opérations courantes en assurance
- Le rôle du courtier dans le processus d'expertise des sinistres

# Description des cours

## **C131 Le courtier et l'agent d'assurance : compétences avancées**

Ce cours, qui approfondit les notions acquises dans le cours C130, s'avérera utile sur-le-champ, pour le courtier de niveau intermédiaire comptant un certain nombre d'années d'expérience. Il se penche sur les besoins plus complexes des entreprises, en matière d'assurance, en abordant les principes de gestion des risques que sont l'identification des risques, l'analyse des risques, l'identification des options sur le plan de la gestion des risques et la mise en œuvre d'un programme de gestion des risques. On y aborde ensuite diverses dispositions, conditions et clauses que l'on trouve dans les libellés employés couramment. Puis, en ayant recours à une méthode par études de cas, on procède à une analyse de trois catégories d'entreprises clientes, soit les fabricants et les distributeurs, les entrepreneurs, ainsi que les chantiers. Le cours se termine par une étude d'une tâche constante du courtier, qui consiste à surveiller et à modifier le programme de gestion des risques, ce qui comprend une surveillance de l'évolution des entreprises clientes, ainsi que de leurs besoins en assurance, après l'obtention du contrat d'assurance initial. Nous vous conseillons fortement de suivre les cours C11, C12, C13, C14 et C130 avant de prendre celui-ci.

### **Sommaire**

- Introduction à la gestion des risques
- L'identification et l'analyse des risques de sinistres
- Le marketing, la soumission à l'assuré et l'engagement sur le risque
- Le perfectionnement du processus de vente et de commercialisation
- Les libellés de contrat d'assurance et les garanties, 1<sup>re</sup> partie
- Les libellés de contrat d'assurance et les garanties, 2<sup>e</sup> partie
- Les fabricants et les distributeurs
- Les entrepreneurs
- Les chantiers
- Le contrôle et la modification du programme de gestion des risques

## **C132 Le courtier et l'agent d'assurance : aspects pratiques de la gestion**

Ce cours est important pour tous les courtiers professionnels et s'adresse particulièrement au courtier chevronné ou au directeur de compte. Il élargit les connaissances acquises dans les cours C130 et C131, en abordant des facteurs de gestion de nature plus globale, associés à la gestion et à l'administration d'un cabinet de courtage. Après avoir eu un aperçu des types d'organisation d'un cabinet de courtage, du contexte juridique, de l'analyse du contrat conclu avec l'assureur et des exigences en matière d'obtention du permis, vous analyserez le processus de base de la planification stratégique et opérationnelle. Puis, à la suite d'une étude des sujets abordés quotidiennement dans le contexte d'un cabinet de courtage, soit le marketing, la sélection des marchés d'assurance, la gestion des ventes et la dotation en personnel, on aborde des sujets plus généraux liés au monde des affaires, notamment les finances et la gestion de la croissance. Ensuite, on étudie la technologie et la planification de la continuité, du point de vue particulier d'un courtier d'assurance. Enfin, on examine les risques de responsabilité professionnelle et l'on passe en revue les techniques appropriées de gestion des risques ainsi que la protection d'assurance que le courtier professionnel peut obtenir. Nous vous recommandons fortement de suivre les cours C11, C12, C13, C14, C130 et C131 avant de prendre celui-ci.

### **Sommaire**

- Le cadre juridique et l'attribution du droit d'exercice
- La planification et la gestion des cabinets de courtage
- La commercialisation et les marchés
- La gestion des ventes
- Les ressources humaines
- La gestion financière
- La croissance
- La technologie
- La planification de la continuité
- Le professionnalisme et la RC professionnelle

# Cours magistraux

Les cours magistraux sont offerts par le biais des instituts régionaux, des sections ainsi que de certains établissements collégiaux et universitaires, d'un bout à l'autre du pays. Les cours sont d'une durée d'environ 36 heures. En cours de session, les étudiants seront appelés à faire des travaux, des tests-éclair et un examen de mi-session qui, réunis, leur donneront une note finale pour la session. Le résultat final d'un étudiant se fonde sur les notes obtenues en cours de session et sur la note obtenue à l'examen final.

Suivant le nombre d'étudiants et la disponibilité des animateurs, les cours magistraux ne pourront pas toujours être offerts dans toutes les régions. La formation à distance est offerte lorsque les cours ne se donnent pas dans la région (voir la section suivante).

Communiquez avec votre institut régional ou section (dont la liste figure au verso de la page couverture) afin de connaître les cours offerts ainsi que les endroits où ils se donnent et obtenir les renseignements en matière d'inscription.

## Inscription

Le processus d'inscription aux cours magistraux compte un certain nombre d'étapes :

1. S'inscrire au cours en s'adressant à l'institut régional, à la section ou à l'établissement collégial ou universitaire.
2. Acheter le manuel de cours à la librairie de l'établissement d'enseignement ou à l'institut régional.
3. Devenir membre de l'institut régional. Voir au tout début de la présente brochure et reportez-vous au site Web ([www.institutdassurance.ca](http://www.institutdassurance.ca))
4. S'inscrire à l'examen et payer les frais d'examen au [www.institutdassurance.ca](http://www.institutdassurance.ca) si les frais ne sont pas perçus et envoyés au palier régional. (Ces frais peuvent être en supplément des frais de scolarité versés à un établissement collégial.)

### IMPORTANT :

Les étudiants qui suivent plus d'un cours doivent accorder une attention particulière à l'horaire des examens (page 35), afin de veiller à **ne pas s'inscrire, au cours d'une même session, à deux cours dont les examens ont lieu au même moment.**

Il y a trois sessions d'examens et, habituellement, trois sessions de cours magistraux correspondantes :

**Examens finaux de décembre :** inscription en août et septembre

**Examens finaux d'avril :** inscription en décembre et janvier

**Examens finaux de juillet :** inscription en mars et avril

La période d'inscription aux cours magistraux peut varier. Consultez l'institut ou la section de votre région, ou encore l'établissement où se donne le cours. Bien que la période d'inscription au cours puisse

varier, **les dates limites d'inscription à l'examen final sont fixes.** Des frais d'inscription tardive s'appliqueront dans tous les cas où l'inscription à l'examen final s'est faite après la date limite.

## Date limite d'inscription aux examens

Le formulaire d'inscription doit parvenir à l'Institut d'assurance du Canada, accompagné des frais applicables, avant les dates limites suivantes :

- le 15 octobre pour les examens finaux de décembre
- le 15 février pour les examens finaux d'avril
- le 15 mai pour les examens finaux de juillet

Les inscriptions tardives seront acceptées moyennant le paiement de frais supplémentaires d'au moins 50,00 \$, plus la TPS ou la TVH, que l'étudiant devra joindre à son formulaire d'inscription.

Les étudiants peuvent s'inscrire aux examens en se rendant sur notre site Web, au [www.institutdassurance.ca](http://www.institutdassurance.ca). C'est à l'étudiant qu'il incombe de veiller à faire parvenir son inscription et le paiement des frais d'examens applicables à l'Institut, avant la date limite.

Il faut passer les examens finaux à la session suivant immédiatement la fin du cours. Pour pouvoir reporter un examen final, il faut obtenir une permission spéciale du registraire.

Les étudiants peuvent vérifier l'état de leur inscription et obtenir les coordonnées de leur centre d'examen en se rendant sur le site Web, dans la section « Mes cours actuels ». Veuillez noter que les renseignements ayant trait au centre d'examens peuvent être modifiés jusqu'à deux semaines avant le début de la semaine d'examens.

## Transfert de cours de la formation à distance aux cours magistraux

La plupart des étudiants préfèrent suivre des cours magistraux et de nombreux instituts ont dressé un horaire de cours, à long terme, afin d'aider les étudiants à planifier leurs études. Toutefois, ces horaires sont susceptibles d'être modifiés si l'on ne réussit pas à trouver un animateur pour un cours donné ou si le nombre d'inscriptions n'est pas suffisant. Pour éviter de perdre la possibilité de passer un examen en raison de telles circonstances, les étudiants peuvent s'inscrire à un cours de formation à distance et, en cours de session, demander un transfert aux cours magistraux sans qu'ils n'aient à payer de frais d'administration.

Deux conditions doivent toutefois être respectées :

1. L'examen couronnant le cours magistral doit avoir lieu à la même session que l'examen couronnant le cours de formation à distance.
2. L'étudiant doit acquitter les frais du cours magistral, mais ne sera pas tenu de payer les frais d'examens ni d'acheter le manuel, puisque les frais de cours de formation à distance englobent ces deux montants.

# Cours magistraux

L'Institut remboursera en entier la partie des frais de cours de formation à distance payés, applicable au service d'enseignement.

Il est impossible de demander qu'un cours magistral soit transféré à la formation à distance.

## Travail du trimestre et notes finales

Pendant les premiers cours, les étudiants recevront de l'animateur un sommaire du cours, qui précisera comment les étudiants sont évalués en cours de trimestre. Les notes de l'animateur sont calculées sur 100 points et compteront pour le tiers du résultat final pour le cours.

Le résultat final des étudiants des cours magistraux comprend les composantes suivantes :

Examen de mi-session de l'animateur	60 points
Évaluation de l'animateur, fondée sur la participation de l'étudiant, ses travaux, ses tests et son assiduité	40 points
Examen final	200 points

La note de l'animateur (sur 100 points) est combinée à celle obtenue à l'examen final (sur 200 points) pour établir votre résultat final (sur 300). Vous devez obtenir au moins 55 % à l'examen final, et au moins 180 points lorsque l'on additionne la note obtenue au cours magistral et la note obtenue à l'examen final, pour réussir le cours. Pour obtenir la mention Grande distinction, il faut obtenir un résultat global au cours correspondant à 80 % (240 points), y compris une note d'au moins 160 sur 200 à l'examen final.

Par exemple, si vous obtenez une note de 70 % pour le cours et une note de 106 points à l'examen final, votre résultat final sera de 176 sur 300, soit 59 %. Vous n'obtiendrez pas la note de passage, puisque le total de vos notes sera en-deçà de 180 points. Vous obtiendrez un résultat de X.

La note obtenue à un examen de reprise devient la seule note déterminant le résultat final de l'étudiant. Les notes obtenues dans le cadre du cours magistral ne seront pas reportées. Il faut passer les examens de reprise à la session suivante. Pour pouvoir reporter la reprise d'un examen, il faut obtenir une autorisation du registraire. Voir la section intitulée Reprises d'examens, en page 33 de la présente brochure.

Les résultats finaux seront accessibles à partir de notre site Web ([www.institutdassurance.ca](http://www.institutdassurance.ca)). Les modalités en ce qui a trait à l'accès aux résultats d'examens sont exposées à la page 32 de la présente brochure.

## Abandon et remboursements

Les modalités quant à l'abandon et aux remboursements, dans le cas des cours magistraux, sont soumises aux règles et aux directives de chaque établissement offrant les cours. L'Institut d'assurance du Canada retirera l'inscription à un examen et accordera un remboursement si l'avis à cet effet lui parvient avant la date limite d'inscription à cet examen. Le montant remboursé correspondra au montant des frais d'examens, moins 50,00 \$, plus la TPS ou la TVH, pour frais administratifs. Aucun remboursement ne sera accordé après la date limite d'inscription aux examens. Les frais d'inscription tardive et d'inscription très tardive ne sont pas remboursables.

# Formation à distance

Pour les étudiants qui n'ont pas accès aux cours magistraux ou qui préfèrent étudier par eux-mêmes, la formation à distance constitue un excellent moyen de poursuivre leur perfectionnement professionnel et obtenir le titre de PAA.

Les frais d'inscription à la formation à distance comprennent les frais d'examens, le coût de la scolarité et le manuel de cours. Les manuels sont suffisants pour le cours et couvrent intégralement la matière de l'examen final. Les étudiants peuvent choisir de compléter leurs connaissances en se procurant des libellés de contrats par l'entremise d'autres sources.

Au plus deux semaines après avoir fait leur inscription, les étudiants recevront la documentation du cours ainsi qu'un bordereau d'envoi. Deux semaines environ avant l'examen final, les étudiants recevront un horaire d'examens, précisant l'adresse du centre d'examens, ainsi que la date et l'heure de l'examen. Le lieu du centre d'examens sera également précisé dans la section « Mes cours actuels » du site Web.

## Formation à distance Périodes d'inscription et dates limites

### Examens de décembre

Période d'inscription au tarif réduit : du 1<sup>er</sup> mai au 31 juillet  
Période d'inscription au tarif régulier : du 1<sup>er</sup> août au 30 septembre

Date limite d'abandon et de transfert : le 30 septembre

Date limite de réception des exercices à l'Institut : le 30 septembre

### Examens d'avril

Période d'inscription au tarif réduit : du 1<sup>er</sup> septembre au 30 novembre  
Période d'inscription au tarif régulier : du 1<sup>er</sup> décembre au 31 janvier.

Date limite d'abandon et de transfert : le 31 janvier

Date limite de réception des exercices à l'Institut : le 31 janvier

### Examens de juillet

Période d'inscription au tarif réduit : du 1<sup>er</sup> décembre au 28 février  
Période d'inscription au tarif régulier : du 1<sup>er</sup> mars au 30 avril

Date limite d'abandon et de transfert : le 31 mai

Date limite de réception des exercices à l'Institut : le 30 avril

Voir la liste des frais.

Pour vous inscrire :

1. Devenez membre de l'institut de votre région. Reportez-vous au site Web ([www.institutdassurance.ca](http://www.institutdassurance.ca)).
2. Assurez-vous d'avoir les préalables voulus pour suivre les cours choisis avant de vous y inscrire. Lorsque vous vous inscrivez à plus d'un cours, vous devriez également vérifier l'horaire des examens pour éviter tout conflit.

3. Remplir le FORMULAIRE D'INSCRIPTION que vous trouverez sur notre site Web, au [www.institutdassurance.ca](http://www.institutdassurance.ca) joindre le paiement voulu et envoyer le tout à l'Institut d'assurance du Canada.

En s'inscrivant tôt, on dispose de plus de temps pour étudier et pour envoyer les exercices, afin d'obtenir des points supplémentaires.

## Exercices

Chacun des manuels comporte un certain nombre d'exercices que l'étudiant peut présenter pour obtenir des commentaires et une évaluation. Les exercices sont FACULTATIFS, mais les points obtenus peuvent entrer dans la note finale. En envoyant au moins DEUX exercices avant la date limite d'inscription à la session, les étudiants peuvent recevoir jusqu'à 10 points qui entreront dans le calcul de leur résultat final. Nous incitons les étudiants à présenter leurs exercices tôt, afin de pouvoir obtenir des commentaires en temps opportun. On calcule le résultat final en additionnant la moyenne des notes obtenues aux exercices (sur 10), à la note obtenue à l'examen final (sur 200).

Exemple :	Note à l'examen final :	130 sur 200
	Note moyenne aux exercices :	7 sur 10
	Résultat final :	137 sur 200

En s'inscrivant trop près de la date limite, il se peut que les étudiants ne disposent pas de suffisamment de temps pour envoyer des exercices et obtenir des points supplémentaires. Le délai accordé pour faire parvenir les exercices ne sera pas prolongé. Pour pouvoir bénéficier de la possibilité d'obtenir des points supplémentaires, les étudiants devraient s'inscrire le plus tôt possible.

Envoyez vos exercices par courriel, à [exercices@institutdassurance.ca](mailto:exercices@institutdassurance.ca)

## Notes finales

Les étudiants qui obtiennent des points supplémentaires en envoyant des exercices doivent obtenir au moins 55 % des points à l'examen final et un total de 60 % pour réussir. Il faut obtenir 80 % pour obtenir la mention Grande distinction. Par exemple, si un étudiant envoie deux exercices et obtient 7 sur 10, il devra obtenir au moins 113 sur 200 à l'examen final pour réussir ( $113 + 7 = 120$  points sur 200, ou 60 %).

Les étudiants qui choisissent de ne pas envoyer d'exercices seront évalués à partir de l'examen final seulement. Ils doivent alors obtenir 60 % pour réussir et 80 % pour obtenir la mention Grande distinction.

# Formation à distance

## Prolongation d'études

La prolongation d'études est synonyme de formation à distance, à tarif réduit. Elle est offerte aux étudiants qui n'ont pas réussi leur examen, qui n'ont pas réussi la reprise de leur examen ou qui ont été absents à leur examen. Nous incitons les étudiants inscrits à une prolongation d'études à s'inscrire au service de consultation et à envoyer les exercices pour obtenir des points supplémentaires et se préparer à l'examen.

Les dates limites d'inscription, d'abandon, de transfert et d'envoi des exercices **sont les mêmes** que celles qui sont indiquées pour chacune des sessions de formation à distance.

Les étudiants qui s'inscrivent à une prolongation d'études peuvent se servir du manuel qu'ils avaient acheté lorsqu'ils se sont inscrits au cours, à l'origine, s'il s'agit de la plus récente édition, ou encore ils peuvent acheter un nouveau manuel. Il incombe aux étudiants de s'assurer qu'ils utilisent la bonne édition du manuel (et de l'addenda, s'il y a lieu) en vue de l'examen. Vous trouverez la liste à jour des manuels sur le site Web de l'Institut.

## Transfert de cours de la formation à distance ou de la prolongation d'études aux cours magistraux

La plupart des étudiants préfèrent suivre des cours magistraux et de nombreux instituts ont dressé un horaire de cours, à long terme, afin d'aider les étudiants à planifier leurs études. Toutefois, ces horaires sont susceptibles d'être modifiés si l'on ne réussit pas à trouver un animateur pour un cours donné ou si le nombre d'inscriptions n'est pas suffisant. Pour éviter de perdre la possibilité de passer un examen en raison de telles circonstances, les étudiants peuvent s'inscrire à un cours de formation à distance et, en cours de session, demander un transfert aux cours magistraux sans qu'ils n'aient à payer de frais d'administration. Deux conditions doivent toutefois être respectées :

1. L'examen couronnant le cours magistral doit avoir lieu à la même session que l'examen couronnant le cours de formation à distance.
2. L'étudiant doit acquitter les frais du cours magistral, mais ne sera pas tenu de payer les frais d'examens ni d'acheter le manuel, puisque les frais pour le cours de formation à distance englobent ces deux montants. Ces renseignements sont disponibles sur le notre site Web.

L'Institut remboursera en entier la partie des frais de cours de formation à distance payés, applicable au service d'enseignement.

**Il est impossible de demander qu'un cours magistral soit transféré à la formation à distance.**

Transfert d'une session de formation à distance à une autre ou abandon d'un cours de formation à distance. Reportez-vous à la page 32.

## Étudiants de l'extérieur du Canada

Bien que les cours de l'Institut aient été préparés en fonction du marché canadien, nous acceptons les inscriptions des étudiants de l'extérieur du Canada.

Les étudiants qui désirent se prévaloir de ce service devront payer un montant supplémentaire pour couvrir les envois par avion du matériel, des exercices et des examens. À cet égard, veuillez vous reporter à la liste des frais figurant dans la présente brochure.

Les étudiants devront prendre leurs propres dispositions pour pouvoir passer les examens. Ils devront faire parvenir, en même temps que leur inscription, une lettre d'une personne qualifiée, acceptant de superviser leurs examens, et indiquer l'endroit où se tiendront les examens. Tous les arrangements seront soumis à l'approbation de l'Institut et l'étudiant doit payer tous les frais engagés pour la surveillance.

Les étudiants qui résident à l'extérieur du Canada au moment de l'inscription et pendant toute la durée du cours ne sont pas tenus de payer la TPS.

## La consultation en ligne

Un service de consultation en ligne est offert dans le cadre de nombreux cours du programme de PAA, afin de fournir, aux étudiants des outils supplémentaires permettant de faciliter leurs études, dans un milieu interactif, basé sur le Web.

Grâce au système de gestion de l'apprentissage de l'Institut, les étudiants peuvent réviser des notes de cours, mesurer leurs connaissances en passant des tests-éclair d'auto-évaluation, ainsi qu'afficher des questions et des commentaires à l'intention d'autres étudiants, dans un environnement de discussion virtuelle en groupe. Une personne ressource est accessible en ligne, afin de répondre aux questions ayant trait au cours et d'orienter la discussion en ligne.

Le service de consultation en ligne est compris avec les guides de référence de l'étudiant.

Si vous avez acheté votre manuel et votre guide de référence de l'étudiant dans un bureau de l'Institut, vous recevrez, dans les deux jours ouvrables suivants, un courriel vous indiquant comment accéder au service de consultation en ligne. Si vous vous étiez inscrit au service de consultation en ligne auparavant, tout cours supplémentaire sera ajouté à votre compte au <http://elearning.insuranceinstitute.ca> dans les deux jours ouvrables suivants votre achat.

Si vous avez acheté votre manuel d'une source externe, la trousse contenant le manuel et le guide de référence de l'étudiant comporte une feuille de renseignements concernant l'inscription au service de consultation en ligne. Vous pouvez également acheter le service de consultation en ligne séparément, sur le site Web, (au [www.institutdassurance.ca](http://www.institutdassurance.ca)).

# Règlements et renseignements sur les examens

Les sessions d'examens sont établies pour les étudiants qui ont préalablement suivi les cours de formation à distance, les cours magistraux ou une prolongation d'études. Les étudiants doivent passer l'examen à la fin de la session durant laquelle ils ont suivi leurs cours.

Les sessions d'examens ont lieu chaque année, en avril, en juillet et en décembre pour tous les étudiants.

## Règlements et horaire des examens

Des directives comprenant le numéro d'inscription du candidat, l'adresse du centre d'examens et l'horaire seront envoyées aux étudiants inscrits, environ deux semaines avant la date des examens.

Tout candidat qui n'aurait pas reçu ces documents une semaine avant la date de l'examen devrait communiquer avec l'institut régional.

## Au centre d'examens

1. Il sera permis à un candidat de passer uniquement les examens auxquels il s'est inscrit auprès de l'Institut d'assurance du Canada, à la date et à l'heure prévues.
2. Les candidats ne peuvent passer qu'un examen à une heure donnée. Ils doivent noter les conflits d'horaire et il ne leur est pas possible de passer des examens prévus à la même heure en même temps, ou l'un après l'autre.
3. Les candidats qui se présentent après l'heure prévue pour le début de l'examen peuvent passer cet examen dans le temps qui reste, mais aucun candidat ne sera admis dans la salle d'examens plus d'une demi-heure après le début de cet examen.
4. Les candidats ne peuvent quitter la salle d'examens qu'une demi-heure après le début de cet examen.
5. Les candidats ne peuvent quitter la salle d'examens que s'ils sont accompagnés d'un surveillant ou s'ils ont terminé leur épreuve et remis leur cahier de réponses.
6. Il est interdit de se servir de manuels de cours, de dictionnaires, de livres, de notes, de papeterie ou de tout autre document quel qu'il soit pendant l'examen. Il est en outre interdit d'apporter de tels documents dans la salle d'examens, dans les toilettes et à tout endroit accessible, pendant un examen. Ce règlement s'applique également aux appareils photo, aux appareils téléphoniques, aux assistants numériques personnels, aux lecteurs MP3, aux terminaux mobiles de poche « blackberrys », aux iPods, aux téléavertisseurs, au matériel cellulaire et à tout autre appareil électronique.  
  
Au centre d'examens, il n'est pas permis aux candidats de photographier, copier, numériser ou enregistrer les questionnaires d'examens ou les cahiers de réponses, que ce soit avant, pendant ou après l'examen.
7. L'emploi d'une calculatrice est permis pour les examens, en autant qu'il s'agisse de calculatrices simples, ne pouvant être programmées, silencieuses et fonctionnant à piles. L'utilisation d'un téléphone cellulaire ou de tout autre dispositif électronique multifonction comme calculatrice est interdite. Le surveillant principal du centre décidera quelle calculatrice sera autorisée.
8. Il est interdit aux étudiants de communiquer entre eux, ou avec qui que ce soit d'autre que le personnel autorisé, pendant l'examen.
9. Les candidats ne peuvent utiliser ni avoir en leur possession ou près d'eux quel que document ou renseignement non autorisé ou non admissible que ce soit et ne doivent en aucun cas tenter d'obtenir ou de fournir de tels documents ou renseignements pendant l'examen.  
  
Les candidats ne peuvent fournir aucun renseignement au sujet d'un examen qu'ils ont passé, à d'autres candidats sur le point de passer le même examen, à la même session d'examens.  
  
Il est interdit aux candidats de cacher, ou de placer à un endroit auquel eux-mêmes ou quelqu'un d'autre peut avoir accès au cours d'un examen, quel que document non autorisé ou non admissible que ce soit, ou encore de prendre des dispositions à cette fin.
10. Lorsque l'étudiant quitte la salle d'examens, il doit remettre au surveillant le questionnaire d'examen, de même que toutes les feuilles utilisées comme brouillon. Les brouillons et les notes ne peuvent être rédigés que pendant l'examen et ce, uniquement sur le papier fourni au centre d'examens.
11. **Toute infraction aux règlements 3 à 10 entraînera la disqualification et le candidat ne pourra s'inscrire à aucune des neuf sessions d'examens suivantes.** En plus de cette suspension automatique et minimum des privilèges d'inscription, les circonstances seront transmises à l'institut régional qui prendra des mesures disciplinaires additionnelles. Toute seconde infraction à l'un des règlements 3 à 10 entraînera la disqualification entière et permanente.
12. Pendant l'examen, il est interdit aux candidats de consommer ou d'avoir près d'eux des aliments, collations ou boissons. (Certaines exceptions liées à l'état de santé peuvent s'appliquer à condition d'avoir obtenu une autorisation préalable.)
13. Assurez-vous d'arriver à la salle d'examens 10 minutes avant l'heure prévue. Présentez-vous au surveillant et prenez la place qui vous sera indiquée.
14. Avant le début de l'examen, les étudiants doivent mettre, sur leur table, une pièce d'identité avec photo reconnue par les autorités gouvernementales (permis de conduire, carte d'assurance-maladie, passeport), afin de permettre la vérification de leur identité.
15. Remplissez la page couverture du cahier de réponses, mais ne commencez pas avant que le surveillant n'en ait donné le signal.
16. **ASSUREZ-VOUS QUE L'ON VOUS DONNE LE BON QUESTIONNAIRE D'EXAMEN.**
17. Les réponses doivent être écrites au stylo, à l'encre noire ou bleue (l'encre rouge, l'encre gel et le crayon à mine sont interdits), et uniquement dans le cahier ou sur le papier qui vous est fourni.
18. Les candidats ne doivent pas inscrire leur nom dans le cahier de réponses, sauf selon les indications figurant sur les pages couvertures et en se servant de leur numéro d'inscription sur toutes les feuilles supplémentaires utilisées.
19. Les surveillants informeront les candidats lorsqu'il ne restera plus que 15 minutes avant la fin de l'examen. Le temps écoulé, les candidats devront cesser d'écrire immédiatement et remettre leur cahier de réponses. Aucun temps supplémentaire n'est accordé.
20. Seuls les surveillants et les candidats ayant droit de passer l'examen pourront être présents pendant l'examen.
21. Les candidats doivent être membres en règle d'un institut régional.

# Règlements et renseignements sur les examens

## Étudiants souffrant d'une incapacité

L'Institut tentera de répondre aux besoins des étudiants souffrant d'une incapacité et qui peuvent avoir besoin que l'on prenne des mesures particulières pour leur permettre de passer l'examen final. Les étudiants concernés doivent alors communiquer, au service des examens, les détails sur la nature de l'incapacité et sur la façon dont celle-ci influe sur l'habileté à passer l'examen et ce, **au moment de leur inscription** au cours ou à l'examen. Il faudra fournir des renseignements à caractère médical.

## Changement de centre d'examens

Les étudiants qui déménagent avant la date de leur examen doivent mettre à jour la section « Mes cours actuels » sur le site Web et peuvent modifier l'endroit où ils passeront leur examen jusqu'à trois semaines avant le début de la semaine d'examens. Pour connaître les autres endroits où se tiennent les examens, vérifiez auprès de l'Institut ou la section de votre région (au verso de la page couverture avant) ou communiquez avec le service à la clientèle, au 1 866 362-8585 ou au 416 362-8586.

## Abandons et transferts

- **Les étudiants des cours de formation à distance** peuvent se retirer du cours en renvoyant tout le matériel qu'ils ont reçu, y compris le manuel. Si le manuel se trouve dans un état en permettant la revente, nous remboursons les frais d'inscription, moins 50,00 \$, plus la TPS ou la TVH, par étudiant pour frais d'administration. Les étudiants qui désirent garder le manuel devront en acquitter le prix. Les frais d'inscription tardive et d'inscription très tardive, ainsi que les frais supplémentaires applicables aux étudiants de l'extérieur du Canada, ne sont pas remboursables.

Il n'y aura pas de remboursement pour les retraits lorsque l'avis parviendra à l'Institut après le 31 janvier, pour la session d'examens d'avril, le 31 mai, pour la session d'examens de juillet, ou le 30 septembre, pour la session d'examens de décembre.

- **Les étudiants des cours magistraux** désireux de retirer leur inscription à un examen devront en aviser l'Institut avant la date limite d'inscription à cet examen. Ils seront remboursés de leurs frais d'examen, moins 50,00 \$, plus la TPS ou la TVH, pour frais administratifs.

Aucun remboursement ne sera accordé après la date limite d'inscription aux examens. Les frais d'inscription tardive ne sont pas remboursables.

- **Les frais de reprise** seront remboursés, moins des frais d'administration de 50,00 \$ plus la TPS ou la TVH, si l'avis d'abandon parvient à l'Institut avant la date limite d'inscription à l'examen en cause.
- **Les étudiants qui sont inscrits à un cours de formation à distance** qui devient accessible sous la forme de cours magistral pendant la même session peuvent demander un transfert. L'étudiant sera responsable du paiement des frais du cours magistral, mais l'Institut lui créditera les frais d'examen et le coût du manuel, s'il y a lieu, et lui remboursera la différence des frais de cours de formation à distance.
- **Les étudiants inscrits à un cours de formation à distance** peuvent demander un transfert à la session de formation à distance suivante, en tout temps avant la date limite de transfert indiquée pour chacune

des sessions, sans frais. Des frais de 50,00 \$, plus la TPS ou la TVH sont applicables si une demande écrite de transfert nous parvient dans les deux semaines suivant la date limite. Des frais supplémentaires correspondant à la différence entre les frais de scolarité d'une session à l'autre peuvent être exigés. Veuillez communiquer avec l'Institut avant d'envoyer votre paiement. Ce genre de transfert est permis une seule fois. **Aucun autre remboursement ou crédit ne sera accordé.**

## Absence aux examens et demandes de report d'examen

Il faut passer les examens à la session qui suit immédiatement la fin des cours suivis. Les étudiants absents lors d'un examen ne sont pas admis à se présenter à une autre session d'examens. En cas d'absence non autorisée à un examen, l'étudiant devra s'inscrire à la prolongation d'études. Toute demande de report d'un examen pour cause d'absence à cet examen doit être présentée au registraire par écrit, accompagnée de pièces justificatives, au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier, pour les examens de la session précédente de décembre, le 1<sup>er</sup> mai, pour ceux de la session précédente d'avril et le 1<sup>er</sup> août, pour ceux de la session précédente de juillet.

Tout demande de report d'un examen à venir doit être présentée au registraire par écrit, à l'avance, accompagnée de pièces justificatives. Les reports pour des raisons de nature médicales pourront être autorisés, sans frais, si une pièce justificative acceptable est fournie. Les autres demandes de report seront analysées cas par cas et pourront nécessiter le paiement de frais d'administration. En cas de report d'un examen, il incombe à l'étudiant de s'assurer d'obtenir, s'il y a lieu, les manuels ayant fait l'objet d'une révision ou d'une mise à jour et d'acquitter les frais supplémentaires applicables, s'il y a lieu.

## Résultats des examens

Les résultats d'examens sont accessibles aux membres en règle de l'Institut. Les résultats seront publiés à la fin de la cinquième semaine suivant la semaine des examens. On peut les obtenir à partir de notre site Web, au [www.institutdassurance.ca](http://www.institutdassurance.ca). Les étudiants peuvent accéder à leur compte et ensuite cliquer sur le lien « Mes résultats ». Si vous avez besoin d'aide, communiquez avec le service à la clientèle, au 416 362-8586 ou au 1 866 362-8585. Les étudiants peuvent obtenir la confirmation de leurs résultats sous la forme d'un fichier PDF, à partir du même endroit sur le site Web. Les résultats ne seront pas envoyés par la poste à moins qu'un étudiant n'en fasse la demande.

Session d'examens :	Dates de publication
Session de décembre 2011	le 14 janvier 2012
Session d'avril 2012	le 12 mai 2012
Session de juillet 2012	le 11 août 2012
Session de décembre 2012	le 12 janvier 2013

Les résultats ne seront pas disponibles avant ces dates.

L'Institut ne renvoie pas aux étudiants les cahiers de réponses des examens ou des copies de ces cahiers. En s'inscrivant à un examen, l'étudiant renonce à tout droit d'accès à ces documents. Reportez-vous à la rubrique intitulée « Appels », à la page 34.

# Règlements et renseignements sur les examens

Les résultats d'examen peuvent être communiqués à l'employeur de l'étudiant.

Un étudiant ou un membre qui falsifie ou modifie le bulletin de résultats officiel ou le relevé de notes officiel publié par l'Institut, ou remet un document en prétendant qu'il s'agit d'une copie conforme d'un tel bulletin ou relevé, alors que tel n'est pas le cas, sera passible des sanctions décrites au point 11 de la section intitulée « Au centre d'examens ».

## Diplômes de PAA Grande distinction

Pour avoir droit au diplôme « Grande distinction » l'étudiant doit obtenir un résultat correspondant à la mention Grande distinction dans au moins HUIT (8) sujets sur DIX (10). Les étudiants qui bénéficient de crédits devraient consulter la rubrique Crédits et exemptions de la présente brochure pour obtenir de plus amples renseignements.

## Notation des examens

La mention « Grande distinction » est accordée aux étudiants qui obtiennent au moins 80 %, dans le cours et à l'examen final.

Les étudiants doivent obtenir au moins 60 % des points pour que la mention « Réussite » leur soit accordée.

Tous les étudiants des cours magistraux et ceux des cours de formation à distance ayant droit à des points supplémentaires doivent obtenir au moins 55 % à l'examen final.

Les notes de passage sont :

- H = 80 à 100 % des points
- B = 75 à 79 % des points
- C = 65 à 74 % des points
- D = 60 à 64 % des points

Les notes équivalant à un échec sont :

- X = 55 % à 59 % des points
- Y = 40 % à 54 % des points
- Z = moins de 40 % des points.

Les notes précises obtenues aux examens ne seront pas publiées.

Les étudiants qui échouent et obtiennent un résultat de X, soit entre 55 % et 59 % des points, ont souvent l'impression qu'ils n'ont raté la note de passage que par un ou deux points. Il convient de noter que, les cours magistraux étant évalués sur un total de 300 points, 1 % correspond à trois points. Donc, un résultat se situant entre 55 % et 59 % équivaut à un écart variant entre 3 et 15 points et les étudiants peuvent avoir raté la note de passage par plus d'un ou deux points.

Le même phénomène s'applique au résultat de l'examen final : le total des points étant de 200, un résultat se situant entre 55 % et 59 % équivaut à un écart variant entre 2 et 10 points.

## Reprises d'examens

Ne seront autorisés à reprendre des examens que les étudiants ayant reçu des notes d'examen correspondant aux catégories X et Y. Les étudiants ne peuvent reprendre l'examen qu'une seule fois. Ceux qui auront échoué à la reprise et ceux qui ont obtenu une note de catégorie Z devront s'inscrire à une prolongation d'études ou se réinscrire aux cours magistraux. Les résultats des examens de reprise seront uniquement basés sur l'examen écrit. Il ne sera pas tenu compte des notes obtenues pendant les cours ou pour les exercices. Il revient à l'étudiant de prendre les mesures requises pour se procurer, si nécessaire, une version à jour du manuel de cours et une copie des addenda applicables.

Les étudiants peuvent s'inscrire à une reprise d'examen sur le site Web, en accédant à leur compte en ligne au [www.institutdassurance.ca](http://www.institutdassurance.ca). Ils doivent alors cliquer sur « Mes résultats », où ils trouveront le cours qu'ils cherchent et l'option Reprise. Ils doivent ensuite cliquer sur « Reprise » pour s'inscrire à la prochaine session d'examens.

La reprise d'un examen de juillet a lieu à la session d'examens de décembre.

- La date limite d'inscription est le 15 octobre.

La reprise d'un examen de décembre a lieu à la session d'examens d'avril.

- La date limite d'inscription est le 15 février.

La reprise d'un examen d'avril a lieu à la session d'examens de juillet ou de décembre.

- La date limite d'inscription est le 1<sup>er</sup> juin pour la session d'examen de juillet.
- La date limite d'inscription est le 15 octobre pour la session d'examen de décembre.

Avant de s'inscrire à un examen de reprise, un étudiant peut, advenant des circonstances exceptionnelles, présenter une demande écrite au registraire afin de pouvoir reprendre son examen à une autre session. Si cette demande est acceptée, l'étudiant devra reprendre son examen à la session suivante et ne pourra reprendre un examen plus d'un an après l'avoir passé pour la première fois. Il incombe alors à l'étudiant d'obtenir les mises à jour et modifications apportées au manuel de cours.

Les étudiants peuvent retirer leur inscription à l'examen avant la date limite d'inscription, moyennant le paiement des frais de retrait indiqués dans la liste.

Toute autre demande de changement de session d'examens est assujettie à la politique de l'Institut en matière de report d'examen (voir page 32).

# Règlements et renseignements sur les examens

## Appels

Les étudiants qui désirent en appeler de leur résultat à l'examen final ont trois possibilités. L'Institut doit recevoir les demandes d'appel dans les 30 jours suivant la date de publication du relevé de notes sur le site Web. Quel que soit le mode d'appel choisi, les cahiers de réponses ne sont pas renvoyés aux étudiants.

Les appels ont pour but d'aider les étudiants n'ayant pas réussi un cours ou ceux qui ont l'impression que leur examen mérite la mention Grande distinction en faisant revoir leur examen par un autre correcteur indépendant. Les appels ne sont pas conçus pour améliorer par ailleurs le résultat des étudiants. Les appels ont pour but de confirmer l'exactitude et la justesse des calculs et de la notation. Il ne s'agit pas d'une nouvelle correction de l'examen.

Les frais applicables par appel sont indiqués dans la liste, que vous trouverez dans la présente brochure.

## Réévaluation

Les étudiants ayant obtenu une note inférieure à la note de passage (X, Y ou Z) à l'examen final peuvent demander une réévaluation. Ils recevront alors une analyse de leurs réponses, effectuée par un réviseur indépendant. Cette analyse indiquera aux étudiants où se trouvent les passages pertinents, dans le manuel, et exposera brièvement ce qui aurait dû être inclus dans la réponse, pour qu'elle soit complète. Les réévaluations comprennent une vérification de l'addition et de la transcription des points, ainsi qu'une révision de l'exactitude de la correction d'origine.

## Révision

La révision est accessible à tous les étudiants, quel que soit le résultat obtenu. Elle comprend une vérification de l'addition et de la transcription des points. Les étudiants seront informés des questions pour lesquelles ils n'ont pas obtenu 60 %, après qu'un examen ait été effectué pour s'assurer que la correction d'origine était représentative de la réponse fournie par l'étudiant. Les étudiants qui demandent une révision ne peuvent plus, par la suite, demander une réévaluation. Les étudiants ayant réussi le cours peuvent demander une révision uniquement dans le but d'obtenir la mention Grande distinction (H).

## Recomptage

Un recomptage est une seconde vérification de l'addition et de la transcription des points, depuis l'intérieur du cahier de réponses à l'examen final. Ce mode d'appel est offert à tous les étudiants, quel que soit le résultat obtenu. Les étudiants qui demandent un recomptage peuvent par la suite recourir à l'un des deux autres modes d'appel, à condition que la seconde demande parvienne dans les délais voulus.

## Remarques importantes

1. Il est rare que la note originale soit changée à la suite d'un appel. Le travail de correction s'effectue de façon très minutieuse et une méthode de vérifications et contre-vérifications permet d'éviter les erreurs. La correction d'origine sera soigneusement passée en revue afin de s'assurer qu'elle a été effectuée de façon juste et exacte. Toutefois, si la réévaluation, la révision ou le recomptage permet à un étudiant d'obtenir la note de passage alors qu'il échouait auparavant, ou encore d'obtenir la note H, celui-ci recevra le plein remboursement des frais engagés à cet effet.

2. Seul l'examen final peut faire l'objet d'une réévaluation, d'une révision ou d'un recomptage.
3. L'étudiant admissible à la reprise de l'examen échoué devrait s'y inscrire lorsqu'il présente une demande de réévaluation ou de révision afin de respecter la date limite. Si le résultat d'un appel ne peut pas être fourni avant l'examen, l'étudiant peut demander de reporter la reprise à la session d'examens suivante.
4. Les examens des cours d'Introduction aux assurances I.A.R.D. ne peuvent pas faire l'objet d'un appel.

En principe, l'Institut d'assurance du Canada ne renvoie ni les cahiers de réponses, ni des copies desdits cahiers. Toutefois, dans les provinces où la loi exige que l'on renvoie les cahiers de réponses, nous enverrons aux étudiants une copie de leurs cahiers, sur réception, par l'Institut d'assurance du Canada, d'une demande écrite à cet effet et des frais de 50,00 \$, plus la TPS ou la TVH par cahier de réponses. Nous devons recevoir la demande dans un délai de 30 jours suivant la date de publication figurant sur le relevé de notes. Lorsqu'un étudiant se sera prévalu de cette exigence de la loi, son cahier de réponses, de même que son résultat, ne pourront faire l'objet d'aucune discussion, d'aucun appel ni d'aucune vérification ultérieure.

## Annulation d'examens

Les examens se tiendront uniquement selon l'horaire établi par l'Institut d'assurance du Canada, tel que publié dans la présente brochure. Advenant le cas où des circonstances empêchent la tenue d'un examen au moment prévu, les étudiants doivent communiquer avec l'Institut d'assurance du Canada afin de savoir quelles options s'offrent à eux.

Les examens qui se tiendront à un autre moment que celui expressément autorisé par l'Institut d'assurance du Canada ne seront pas valables.

Veillez consulter la rubrique ci-après, intitulée « Responsabilité de l'Institut », afin de prendre connaissance des obligations de l'Institut dans ces circonstances.

## Responsabilité de l'Institut

Si, pour des raisons incontrôlables, l'Institut se voit dans l'impossibilité de tenir un examen prévu ou si un cahier de réponses à un examen est perdu ou détruit, la responsabilité de l'Institut se limitera à un remboursement complet des frais applicables à l'examen en question.

Afin de pouvoir obtenir leur résultat, les candidats pourront choisir, au lieu d'un remboursement, de passer leur examen pour le même cours à une session ultérieure et ce, sans frais supplémentaires.

## Modalités de remboursement

Les remboursements de frais de cours sont soumis aux modalités de l'établissement collégial ou de l'Institut qui organise le cours.

Dans le cas des examens, de la formation à distance, des reprises et de la prolongation d'études, les frais sont remboursés, déduction faite des frais d'administration indiqués dans la présente brochure, uniquement si un avis écrit est reçu avant la date limite applicable. Prenez note des dates limites d'abandon indiquées pour chacune des sessions de formation à distance.

# Règlements et renseignements sur les examens

## Spécimens d'examens

On peut obtenir des spécimens d'examens illustrant les divers formats de questions à partir de notre site Web ([www.institutdassurance.ca](http://www.institutdassurance.ca)).

## Centres d'examens

Les examens d'avril, de juillet et de décembre se tiennent habituellement dans de nombreuses villes des quatre coins du Canada. Les instituts régionaux étudieront la possibilité d'organiser

des centres d'examens pour les étudiants demeurant à plus de 160 km du centre d'examens le plus rapproché. On pourra alors demander à ces étudiants de contribuer à payer les dépenses qu'entraînent l'établissement d'un centre d'examens et l'embauche d'un surveillant. Les étudiants se trouvant dans ce cas doivent se renseigner auprès de leur institut régional dès le début du trimestre.

Consultez le site Web ([www.institutdassurance.ca](http://www.institutdassurance.ca)) pour obtenir la liste à jour des centres d'examens.

## Horaire des examens

Jour	Matin : 9 h 30 à 12 h 30	Après-midi : 13 h 30 à 16 h 30
Lundi	C11 Principes et pratique de l'assurance	C16 L'industrie des assurances C131 Le courtier et l'agent d'assurance : compétences avancées C72 Introduction à la gestion des risques et aux assurances des entreprises
Mardi	C130 Le courtier et l'agent d'assurance : compétences élémentaires C121 L'appréciation du risque : notions avancées	C13 L'assurance de la responsabilité civile, 1 <sup>re</sup> partie C47 La réassurance * C48 L'assurance automobile, 2 <sup>e</sup> partie *
Mercredi	C12 L'assurance des biens C132 Le courtier et l'agent d'assurance : aspects pratiques de la gestion C36 Construction des bâtiments, protection incendie et risques courants C35 L'assurance contre les délits *	C120 Les rudiments de l'appréciation du risque C111 L'expertise des sinistres : notions avancées C38 Prévention des sinistres accidents et risques divers C54 Marine Underwriting *
Jeudi	C110 Les rudiments de l'expertise des sinistres C37 Risques industriels C45 Les cautionnements * C53 Principles of Marine Insurance *	C31 Property Damage/Appraisal * C39 La fraude : sensibilisation et prévention C43 Les assurances des risques spécialisés * C55 Marine Claims *
Vendredi	C14 L'assurance automobile, 1 <sup>re</sup> partie C112 Les sinistres : aspects pratiques de la gestion C49 L'assurance de la responsabilité civile, 2 <sup>e</sup> partie * C66 Rudiments des services financiers, 1 <sup>re</sup> partie *	C122 L'appréciation du risque : aspects pratiques de la gestion C32 Les dommages corporels C40 L'assurance des pertes d'exploitation *

\* Pour ces cours, les examens se tiennent uniquement en décembre et en avril.

## Jour et date des examens

Lundi	5 déc. 2011	2 avril 2012	9 juillet 2012	3 déc. 2012
Mardi	6 déc. 2011	3 avril 2012	3 juillet 2012	4 déc. 2012
Mercredi	7 déc. 2011	4 avril 2012	4 juillet 2012	5 déc. 2012
Jeudi	8 déc. 2011	5 avril 2012	5 juillet 2012	6 déc. 2012
Vendredi	9 déc. 2011	30 mars 2012	6 juillet 2012	7 déc. 2012

# Renseignements sur le programme

## Crédits et exemptions

Les crédits accordés seront considérés comme des équivalences et aucune note ne sera attribuée pour le cours en cause. Cela peut influencer sur les chances d'un étudiant d'obtenir un certificat Grande distinction ou encore de remporter l'un des prix décernés dans le cadre du programme de PAA.

Des crédits sont accordés dans le cadre des programmes ci-après :

### L'Association des courtiers d'assurance du Canada

À condition d'avoir obtenu le titre de CAAC, les candidats sont admissibles à trois (3) crédits. Les diplômés CAAC recevront un crédit pour les cours C11 et C130 et pour un (1) cours au choix non spécifié.

### L'obtention du permis provincial d'agent/de courtier

Des crédits sont accordés pour le respect des exigences et la réussite des examens menant à l'obtention d'un permis provincial. Les crédits accordés varient selon les exigences de chaque province. Communiquez avec l'institut ou la section de votre région pour obtenir de plus amples renseignements.

### Courtier d'Assurance Associé (au Québec)

Les candidats ayant obtenu le titre de C. d'A. Ass. ont droit à trois (3) crédits. Les diplômés C. d'A. Ass. obtiennent un crédit pour les cours C11, C12 et C14.

### Le Programme préparatoire à l'obtention du permis d'assurance vie

Un crédit est offert pour le cours C66, pour la réussite du PPOPAV et de l'examen provincial permettant d'obtenir le permis.

### Pour demander ces crédits :

1. Soyez membre de l'institut de votre région.
2. Faites parvenir une copie du relevé officiel indiquant le résultat, ou une preuve de réussite, incluant la note obtenue et une copie du certificat.
3. Envoyez le paiement des frais de crédit applicables (reportez-vous à la liste des frais).

### Frais de crédit

Reportez-vous à la liste de frais.

## Paiement des frais

Tout paiement peut être effectué par chèque, par mandat-poste, par carte de débit ou par carte de crédit Visa, Mastercard ou American Express.

L'Institut n'accepte pas les chèques postdatés. Nous chargerons 52 \$ + TPS ou TVH pour tout chèque non honoré par la banque; un tel chèque devra être remplacé par un chèque certifié ou un mandat-poste.

Si un étudiant ne se conforme pas sans tarder à cette exigence, son inscription sera annulée et il ne pourra faire l'examen.

## Dictionary of Insurance

Cet ouvrage rédigé par un groupe de Fellows, Professionnels d'assurance agréés (Fellows) contient 225 pages de termes d'assurance, de droit et du domaine des cautionnements. Une nouvelle version française est présentement en cours d'élaboration.

## Relevé de notes

Les étudiants peuvent obtenir une liste complète des cours suivis en se rendant dans la zone « Mes résultats » du site Web.

Pour obtenir un relevé de notes officiel, remplissez le formulaire de demande de relevé de notes que vous trouverez dans la section du site Web ayant trait aux examens et faites-le parvenir à l'Institut, accompagné d'un paiement de 21,00 \$, plus la TPS ou la TVH.

Les relevés de notes sont accessibles uniquement aux membres en règle de l'Institut.

# Prix et mentions d'honneur

Les prix sont décernés en fonction des résultats d'examens.

Le Conseil des gouverneurs a toute latitude pour décerner les prix; il peut également s'abstenir de décerner un prix.

## Aux étudiants de première année du programme de PAA

À chacun des trois meilleurs étudiants de première année, sera décerné l'un des prix suivants :

<b>Le Prix Kenneth E. MacLeod</b> Remis par la State Farm Insurance Company	250 \$
<b>Le Prix commémoratif L.L. Rooke</b> Remis par la Dominion du Canada Compagnie d'assurance générale	250 \$
<b>Le prix commémoratif Tretiak</b> Décerné au meilleur étudiant de première année dans le cadre des programmes à plein temps des établissements collégiaux. Remis par l'I.A.C.	250 \$
<b>Le prix Frank Dougan</b> Décerné au meilleur étudiant diplômé d'un programme à plein temps en assurance. Remis par Dale Parizeau Morris Mackenzie	500 \$

### Prix réservés : PAA

Les prix suivants peuvent être octroyés par le Conseil des gouverneurs aux catégories de personnes indiquées.

<b>Le Prix Courtier autonome</b> Décerné au meilleur diplômé (courtier autonome) Remis par l'I.A.C.	300 \$
<b>Le Prix de l'Association canadienne des experts indépendants</b> Décerné au meilleur diplômé (expert en sinistres) Remis par l'Association canadienne des experts indépendants	300 \$
<b>Le Prix du Conseil de recherche en réassurance</b> Décerné au meilleur diplômé en réassurance Remis par le Conseil de recherche en réassurance	500 \$
<b>Le Prix du Canadian Board of Marine Underwriters</b> Décerné au meilleur diplômé de la spécialisation Assurance maritime Remis par le C.B.M.U.	300 \$

L'Institut d'assurance du Canada tient à exprimer sa reconnaissance à tous les donateurs de prix. Leur nom est indiqué sous la désignation de chacun des prix.

## Programme de PAA – Prix libres

Les prix suivants sont mis au concours entre les membres de l'Institut et sont décernés selon les résultats des examens du programme de PAA.

<b>Le Prix Ralph Sketch</b> Décerné au diplômé remportant l'or Remis par Lombard Canada	750 \$
<b>Le Prix RMS - L'École de technologie de la prévention</b> Décerné au diplômé remportant l'argent Remis par SCM Gestion des risques inc.	450 \$
<b>Le Prix PAA Bronze</b> Décerné au diplômé remportant le bronze Remis par Zurich Canada	400 \$
<b>Le Prix de l'Ordre Honorable de l'Oie Bleue international</b> Décerné au diplômé classé quatrième Remis par l'Ordre Honorable de l'Oie Bleue international	300 \$

Le prix ci-après est accessible à tous les membres de l'Institut ayant terminé leurs cinq premiers cours du programme de PAA. Il est décerné en fonction des résultats d'examens.

<b>Le Prix commémoratif Gerald E. Hackett</b> Décerné au meilleur étudiant Remis par Crawford Adjusters Canada	375 \$
--	--------



**Institut d'assurance**

visitez-nous au  
[www.institutdassurance.ca](http://www.institutdassurance.ca)

# La Société des professionnels d'assurance agréés

Société

PAIA

Au bénéfice des membres

La Société des professionnels d'assurance agréés est l'organisme professionnel représentant les plus de 15 000 diplômés des programmes de FPAA et de PAA de l'Institut d'assurance. Elle a été créée en 1998, dans le but de faire connaître et de façonner les professionnels d'assurance.

Nous nous acquittons de ce mandat par le biais de toute une gamme de programmes et de services visant à répondre aux besoins et aux attentes des membres. Il peut s'agir par exemple d'occasions d'apprentissage de niveau supérieur, de publicité visant à faire connaître les titres de FPAA et de PAA au sein de l'industrie ainsi qu'au grand public ou de forums permettant l'échange d'information et le réseautage.

## Les membres de la Société des PAA adhèrent aux valeurs suivantes :

- Ils mettent en pratique leur engagement à l'égard de l'apprentissage continu et du perfectionnement professionnel.
- Ils consacrent leur propre temps et leur expertise à l'industrie de l'assurance, à la Société des PAA ou à l'Institut.
- Ils adhèrent au code de déontologie de l'Institut d'assurance.
- Ils maintiennent leur adhésion à la Société des PAA et à l'Institut d'assurance de leur région.

## Les avantages d'être membre de la Société des PAA

### Un apprentissage continu

Afin de vous aider à rassembler toutes les pièces permettant de construire votre carrière, voici ce que la Société des PAA vous offre :

- Des séminaires à l'intention des professionnels — qui offrent des occasions d'apprentissage de niveau avancé, sur les principaux sujets d'actualité ayant trait à l'industrie et à la réglementation.
- Le perfectionnement professionnel continu — qui vous incite à améliorer et à tenir à jour vos compétences professionnelles par le biais d'un outil d'apprentissage offert en ligne et vous permettant de suivre l'évolution de vos activités de perfectionnement professionnel et d'accéder à la reconnaissance, en tant que « Diplômé d'élite », pour vos réalisations.
- Le programme des bourses Rhind — qui offre des bourses d'études aux membres souhaitant poursuivre leur formation dans le cadre du programme de FPAA ou dans un domaine lié à l'assurance, mais qui n'ont pas les ressources financières pour le faire.
- La déontologie : Le maintien à l'avant-plan de principes d'éthique par le biais de chroniques dans une publication spécialisée de l'industrie et sur notre site Web.

### La reconnaissance et la promotion des titres de FPAA et de PAA

La Société s'engage à faire connaître les titres professionnels auprès des parties prenantes de l'industrie, notamment des employeurs, ainsi que du grand public. Nous œuvrons en vue de bâtir la crédibilité des titres professionnels par le biais de campagnes de publicité s'adressant aux consommateurs, aux paliers national et régional.

### La reconnaissance et la promotion du leadership

En 2009, la Société inaugurait les Prix nationaux du leadership, pour reconnaître le leadership de ses membres. Il paraissait à propos non seulement de veiller à transmettre des connaissances, inspirer le professionalismisme et forger des leaders au sein de l'industrie par l'entremise de nos programmes de perfectionnement professionnel, mais aussi de valoriser ces qualités chez nos membres. Le programme de prix rend hommage à jusqu'à 10 personnes, dans quatre régions, selon deux catégories, soit les leaders en devenir et les leaders actuels.

### Des occasions de réseautage

Les séminaires et les événements organisés par les instituts et les sections sont autant d'occasions de garder le contact. Notre annuaire en ligne

« Trouver un membre » vous aide à retrouver d'autres diplômés de la Société des PAA.

### Des services d'information

Pour vous permettre de suivre l'évolution, la Société offre à ses membres des services d'information accessibles à divers moments et sous différents formats.

- AVANTAGE quotidien : les nouvelles en bref, est un bulletin électronique de nouvelles quotidiennes en anglais, acheminé à l'ordinateur des membres, et jugé l'un des avantages les plus précieux de l'adhésion. Le service comprend des reportages en provenance du Canada, mais présente aussi les actualités internationales en provenance du Royaume-Uni. Le bulletin en français est offert chaque semaine et s'intitule AVANTAGE hebdomadaire : les nouvelles en bref.
- AVANTAGE mensuel : les tendances et les sujets de l'heure, offre des articles sur les questions du jour, que l'on peut télécharger en format PDF et qui sont répertoriés dans la bibliothèque des sujets d'actualité, dans la partie du site Web réservée aux membres.
- AVANTAGE trimestriel : l'écho de l'industrie est le bulletin de nos membres. Il présente les nouvelles au sujet de la Société, des gens et de la profession.
- Le site Web de la Société est votre source de références pour accéder à des ressources, à des études, à des liens vers des sites d'actualité juridique et des publications, aux plus récents manuels de cours, à un horaire des événements, des séminaires et des occasions de perfectionnement professionnel, à un registre des membres et plus encore.

### Un programme de rabais à l'intention des membres

Ce programme offert en ligne, qui apporte une valeur ajoutée, permet aux membres de réaliser des économies lorsqu'ils se procurent des produits et services de marques connues, d'usage courant.

### Des occasions d'œuvrer comme bénévole et en tant que chef de file

Pour qu'un organisme professionnel soit florissant, il doit pouvoir compter sur la participation de ses membres. Chacun peut intervenir. Communiquez avec l'Institut/la section de votre région pour obtenir de plus amples renseignements.

[www.institutdassurance.ca/spaa](http://www.institutdassurance.ca/spaa)

# Instituts régionaux

## The Insurance Institute of Canada

18 King Street East, 6th floor  
Toronto ON M5C 1C4  
416 362-8586  
1 866 362-8585  
Télé. : 416 362-1126 ou 4239 ou 1674  
Courriel : IICmail@insuranceinstitute.ca

## The Insurance Institute of British Columbia

1110 - 800 West Pender Street  
Vancouver BC V6C 2V6  
604 681-5491  
Télé. : 604 681-5479  
Courriel : IIBCmail@insuranceinstitute.ca

## The Insurance Institute of Northern Alberta

202 Solar Court, 10350 - 124 Street  
Edmonton AB T5N 3V9  
780 424-1268  
Télé. : 780 420-1940  
Courriel : IINAmail@insuranceinstitute.ca

## The Insurance Institute of Southern Alberta

1110 - Canadian Centre - 833 4 Avenue SW  
Calgary AB T2P 3T5  
403 266-3427  
Télé. : 403 269-3199  
Courriel : IISAmail@insuranceinstitute.ca

## The Insurance Institute of Saskatchewan

310 - 2631 28th Avenue  
Regina SK S4S 6X3  
306 525-9799  
Télé. : 306 569-3018  
Courriel : IISmail@insuranceinstitute.ca

## The Insurance Institute of Manitoba

303 - 175 Hargrave Street  
Winnipeg MB R3C 3R8  
204 956-1702  
Télé. : 204 956-0758  
Courriel : IIMmail@insuranceinstitute.ca

## Insurance Institute of Ontario

GTA (Greater Toronto Area)  
18 King Street East, 16th floor  
Toronto ON M5C 1C4  
416 362-8586  
Télé. : 416 362-8081  
Courriel : gtamail@insuranceinstitute.ca

Cambrian Shield Chapter  
c/o 18 King Street East, 16th floor  
Toronto ON M5C 1C4  
1 866 362-8585  
Télé. : 416 362-8081  
Courriel : CambrianShieldmail@insuranceinstitute.ca

Conestoga Chapter  
104 - 40 Weber Street East  
Kitchener ON N2H 6R3  
519 579-0184  
Télé. : 519 579-1692  
Courriel : Conestogamail@insuranceinstitute.ca

Hamilton/Niagara Chapter  
1439 Upper Ottawa Street, Units 4 & 5  
Hamilton ON L8W 3J6  
905 574-1820  
Télé. : 905 574-8457  
Courriel : HamiltonNiagamail@insuranceinstitute.ca

Kawartha Chapter  
c/o 18 King Street East, 16th Floor  
Toronto ON M5C 1C4  
1 866 362-8585  
Télé. : 416 362-8081  
Courriel : Kawarthamail@insuranceinstitute.ca

Ottawa Chapter  
300 - 1335 Carling Avenue  
Ottawa ON K1Z 8N8  
613 722-7870  
Télé. : 613 722-3544  
Courriel : Ottawamail@insuranceinstitute.ca

Southwestern Ontario Chapter  
101 - 200 Queens Avenue  
London ON N6A 1J3  
519 432-3666  
Télé. : 519 432-5919  
Courriel : Southwesternmail@insuranceinstitute.ca

## L'Institut d'assurance de dommages du Québec

1200, avenue McGill College, bureau 1650  
Montréal QC H3B 4G7  
514 393-8156  
Télé. : 514 393-9222  
Courriel : montrealcourriel@insuranceinstitute.ca

Edifice Le Delta 1  
2875, boul. Laurier, bur. 1300  
Sainte-Foy (Québec) G1V 2M2  
418 623-3688  
Télé. : 418 623-6935  
Courriel : quebeccourriel@insuranceinstitute.ca

## The Insurance Institute of New Brunswick

1010 St. George Boulevard, Suite 101  
Moncton NB E1E 4R5  
506 386-5896  
Télé. : 506 386-1130  
Courriel : IINBmail@insuranceinstitute.ca

## The Insurance Institute of Nova Scotia

503 - 73 Tacoma Drive  
Dartmouth NS B2W 3Y6  
902 433-0070  
Télé. : 902 368-0072  
Courriel : IINSmail@insuranceinstitute.ca

## The Insurance Institute of Prince Edward Island

51 University Avenue  
Charlottetown PE C1A 4K8  
902 892-1692  
Télé. : 902 368-7305  
Courriel : IIEPmail@insuranceinstitute.ca

## Insurance Institute of Newfoundland & Labrador Inc.

151 Crosbie Road, Level 3, Chimo Building  
St. John's NL A1B 4B4  
709 754-4398  
Télé. : 709 754-4399  
Courriel : IINLmail@insuranceinstitute.ca

[www.institutdassurance.ca](http://www.institutdassurance.ca)



**Institut d'assurance**

# Notes



## **Institut d'assurance**

**L'Institut d'assurance du Canada**

18, rue King Est, 6<sup>e</sup> étage, Toronto, Ontario M5C 1C4

1 866 362-8585 (tél.) 416 362-8586 (téléc.) 416 362-1126

[www.institutdassurance.ca](http://www.institutdassurance.ca)